

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
Sortir des chemins battus.....	2
3 QUESTIONS À... CHRISTOPHE BOURNIT	4
Assurance vie et épargne retraite chez AG2R LA MONDIALE.....	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE	6
Épargne : un premier semestre favorable aux produits d'épargne de court terme et à l'assurance vie	6
L'épargne salariale en France en 2022.....	16
Les nouveaux cas de déblocage de l'épargne salariale	21
Plus de 700 000 bénéficiaires de l'actionariat salarié en France en 2021	23
Un mois d'août en or massif	24
LE COIN DE LA RETRAITE	26
Retraite, vieillissement : que pensent les moins de 35 ans ?	26
L'emploi des plus de 55 ans en France, l'éternel débat !.....	36
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	40
Patrimoine financier des ménages : retour sur une année atypique.....	40
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	50
Tableau de bord des produits d'épargne	51
Tableau de bord des marchés financiers.....	52
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt.....	53
Tableau de bord de la retraite	54

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



SORTIR DES CHEMINS BATTUS

Un an après son adoption, la réforme des retraites, portant l'âge légal de 62 à 64 ans, demeure contestée. Son abrogation est réclamée par de nombreux partis politiques et syndicats. Cette réforme est indéniablement née sous de mauvais auspices. Elle a été élaborée après l'abandon du projet d'instauration d'un système de retraite par points, projet qui figurait au programme d'Emmanuel Macron en 2017. L'harmonisation des règles aurait, sans aucun doute, constitué une avancée, apportant plus de transparence et d'égalité. Cependant, le caractère bureaucratique de la réforme, marquée par un excès de centralisation, a cristallisé les oppositions. Par ailleurs, au cours des discussions, la question du report de l'âge légal de 62 à 64 ans a suscité l'hostilité des syndicats, qui soutenaient, auparavant, le principe du système par points.

Bien que le texte ait été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale avant la pandémie de Covid, Emmanuel Macron a finalement opté, au début de son

second mandat, pour une réforme purement paramétrique. La légitimité de cette dernière a été mise en cause dès le départ, en raison d'évaluations divergentes concernant les déficits à venir des régimes de retraite. Pourtant, le constat est clair : la France est, avec l'Italie, le pays de l'OCDE qui consacre le plus de ressources à la retraite, soit plus de 13 % de son PIB. Le ratio cotisants/retraités, qui était de 4 dans les années 1960, est aujourd'hui de 1,7 et devrait tomber à 1,4 d'ici 2070. Le nombre de retraités est passé de 5 millions en 1980 à 17 millions en 2021, et il pourrait atteindre 23 millions d'ici une trentaine d'années.

L'abrogation de la réforme des retraites de 2023 entraînerait une augmentation des charges d'environ 10 milliards d'euros, sachant que les avantages consentis, à juste titre, aux titulaires du minimum contributif ou à certaines catégories de femmes, dont les pensions restent inférieures à la moyenne, ne seront pas remis en cause. Or, dans un régime par répartition, les dépenses de retraite sont financées par les actifs. Leur augmentation pourrait réduire le pouvoir d'achat de ces derniers. Certains suggèrent de faire

contribuer davantage les entreprises, mais cela risquerait de réduire leur taux de marge, d'augmenter les prix et de limiter les hausses salariales. D'autres évoquent la possibilité d'accroître la taxation du patrimoine, des revenus ultra-riches, mais cela pourrait s'avérer insuffisant, car les besoins des régimes de retraite se chiffrent en dizaines de milliards d'euros. Certes, une érosion du pouvoir d'achat des retraités pourrait être envisagée. En moyenne, la retraite en France est d'environ 1 500 euros. Selon la dernière enquête AMPHITÉA/Cercle de l'Épargne, 72 % des non-retraités estiment que le montant de leurs futures pensions ne leur permettra pas de vivre correctement à la retraite.

Face à un dossier aussi complexe, ouvert depuis plus de trente ans, les pouvoirs publics auraient tout intérêt à sortir des sentiers battus. La gestion des retraites devrait avant tout être confiée aux partenaires sociaux, qui ont déjà la responsabilité de maintenir à l'équilibre le système de retraite complémentaire AGIRC/ARRCO, lequel dispose même de réserves abondantes. Comme il existe des domaines réservés à la loi et au règlement, il devrait y avoir un champ dédié à la négociation sociale, dans lequel ni le législatif ni l'exécutif ne pourraient intervenir, sauf exception.

La question de la pénibilité, qui reste en suspens depuis des années, devrait être traitée par les partenaires sociaux. Ils pourraient sans doute imaginer des dispositifs permettant l'instauration d'une retraite à la carte, et en finir ainsi avec les seuils rigides d'âge. Le dispositif de retraite progressive pourrait également être amélioré, avec pour objectif de faciliter la transmission des savoirs et des compétences.

Enfin, l'épargne retraite devrait devenir un sujet central de négociation au sein des entreprises. Aujourd'hui, elle reste principalement l'apanage des grandes entreprises, renforçant ainsi les inégalités de revenus entre les retraités. Le développement de l'épargne retraite constituerait également une source de financement supplémentaire pour les entreprises, leur permettant de se moderniser et de relever le défi de la transition écologique. Cet apport de capitaux, dans le cadre de l'épargne retraite, renforcerait le rôle des partenaires sociaux dans la gestion des entreprises, conformément à la vision du Général de Gaulle lors de la création de l'épargne salariale en 1959.

JEAN-PIERRE THOMAS
PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

3 QUESTIONS À... CHRISTOPHE BOURNIT

ASSURANCE VIE ET ÉPARGNE RETRAITE CHEZ AG2R LA MONDIALE



Interview de Christophe Bournit, membre du Comité de Direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE en charge de la distribution omnicanale, du marketing, de la relation client et des réclamations

En 2024, l'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER) sont les grands gagnants du baromètre d'Amphitéa – Cercle de l'Épargne réalisé par l'IFOP et le CECOP. L'assurance vie récupère, huit ans après, sa première place parmi les placements préférés des Français. De son côté, le PER, moins de cinq ans après sa création, se hisse à la troisième place devant l'investissement immobilier locatif. En tant que directeur de la distribution d'AG2R LA MONDIALE, ces résultats sont-ils en phase avec ceux qui vous reviennent du terrain ?

Effectivement, le marché de l'assurance vie (épargne et retraite) demeure très dynamique en 2024. Nous le constatons également au travers de l'activité

en croissance de nos réseaux de distribution. Depuis la loi Pacte, l'accueil du PER par les Français semble constituer une réponse adaptée aux besoins des clients et nous poursuivons notre développement.

Dans le baromètre 2024, 71 % des non-retraités estiment que leurs futures pensions seront insuffisantes pour vivre correctement. En revanche, le taux d'équipement en PER, malgré le succès d'estime mentionné ci-dessus, demeure encore faible, autour de 20 %. Quels sont les arguments mis en avant par AG2R LA MONDIALE pour élargir la diffusion de ce produit ?

Le besoin de compléments de revenus, en vue de la retraite, est

déjà adressé par une part importante des Français avec l'assurance vie. Le PER (plus récent) est venu compléter la réponse aux besoins. En 5 ans, il a déjà pris une place essentielle. Nos équipes commerciales incluent le PER dans le cadre de l'approche globale des besoins de nos clients, et non dans la seule optique de vente d'un produit.

Selon de nombreuses enquêtes d'opinion, les épargnants indiquent être prêts à s'engager en faveur de la transition écologique mais le passage

à l'acte se révèle difficile malgré les dispositions adoptées ces dernières années et notamment, celles récentes de la loi Industrie Verte. Sur ce sujet, comment se positionne AG2R LA MONDIALE ? Constatez-vous une inflexion dans le comportement des sociétaires ?

La mise en œuvre est récente (24/10/2023). C'est une situation qui peut sembler paradoxale entre les intentions et la réalité. Le mouvement va se poursuivre puisque cette thématique est un sujet central dans la société.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

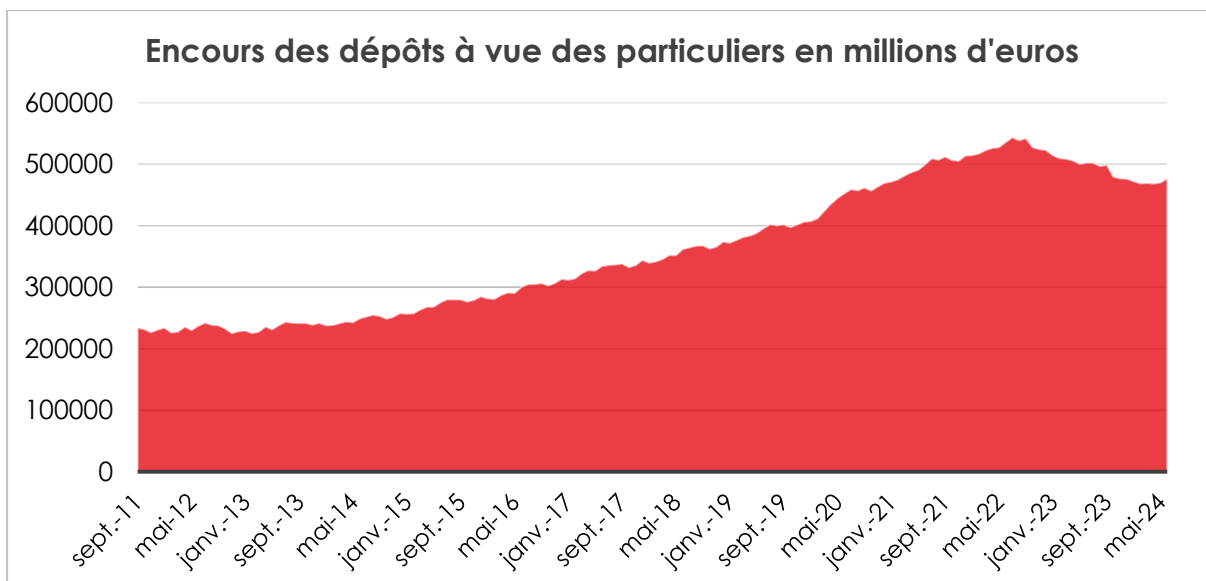
ÉPARGNE : UN PREMIER SEMESTRE FAVORABLE AUX PRODUITS D'ÉPARGNE DE COURT TERME ET À L'ASSURANCE VIE

Au cours du premier semestre, les ménages, en France, ont continué à mettre de l'argent de côté, le taux d'épargne se situant toujours au-dessus de son niveau d'avant crise sanitaire. À la différence des Américains, les Français et de nombreux autres Européens n'ont pas toujours puisé dans leur cagnotte Covid. Ils l'ont au contraire renforcée en maintenant un important taux d'épargne. La succession des crises (Covid, guerre en Ukraine, vague inflationniste, tensions au Moyen-Orient, dissolution de l'Assemblée nationale) conduit les ménages, en France, à la prudence. Sur les six premiers mois de l'année 2024, une évolution des comportements est constatée. La collecte de l'épargne réglementée tend à se normaliser après des années records et l'assurance vie reprend des couleurs. Parmi les deux produits phares du premier semestre figurent le contrat à terme et le Plan d'Épargne Retraite (PER). Le premier doit son succès à ses taux de rendement attractifs quand le second répond à l'inquiétude persistante des Français en matière de retraite.

LÉGÈRE REMONTÉE DE L'ENCOURS DES DÉPÔTS À VUE DANS UN CONTEXTE ANXIOGÈNE

L'encours des dépôts à vue des particuliers a augmenté de 306 millions d'euros durant le premier semestre 2024. Sur un an, en revanche, l'encours a diminué de 25,7 milliards d'euros. Fin juin 2024, il s'élevait à 476,6 milliards d'euros (source : dépôts à vue des particuliers – résidents Banque de France).

L'encours des dépôts à vue avait atteint un record en juillet 2022, à 543 milliards d'euros. Avec l'inflation et le relèvement du taux de rémunération du Livret A, du LDDS ou du LEP, les ménages ont réduit leurs liquidités sur leurs dépôts à vue. La légère remontée constatée durant le premier semestre 2024 peut s'expliquer par la saturation des Livrets A et des LDDS pour les ménages disposant d'abondantes liquidités. Le contexte politique anxiogène peut également expliquer que les ménages privilégient le placement le plus liquide qui soit, le compte courant. Au cours du dernier trimestre, l'encours a progressé de plus de 7 milliards d'euros, dont 6 pour le seul mois de juin.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

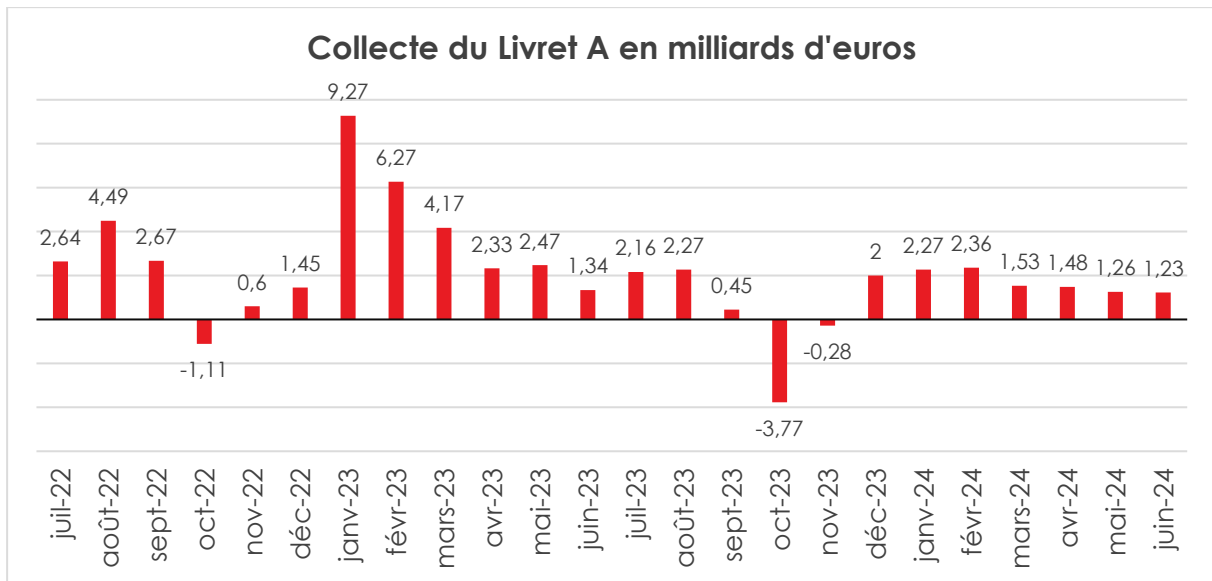
LIVRET A ET LDDS, LES VALEURS SÛRES

En 10 ans, l'encours cumulé du Livret A et du LDDS a progressé de 209 milliards d'euros, passant de 371 à 579,9 milliards d'euros (sources : Cercle de l'Épargne – CDC).

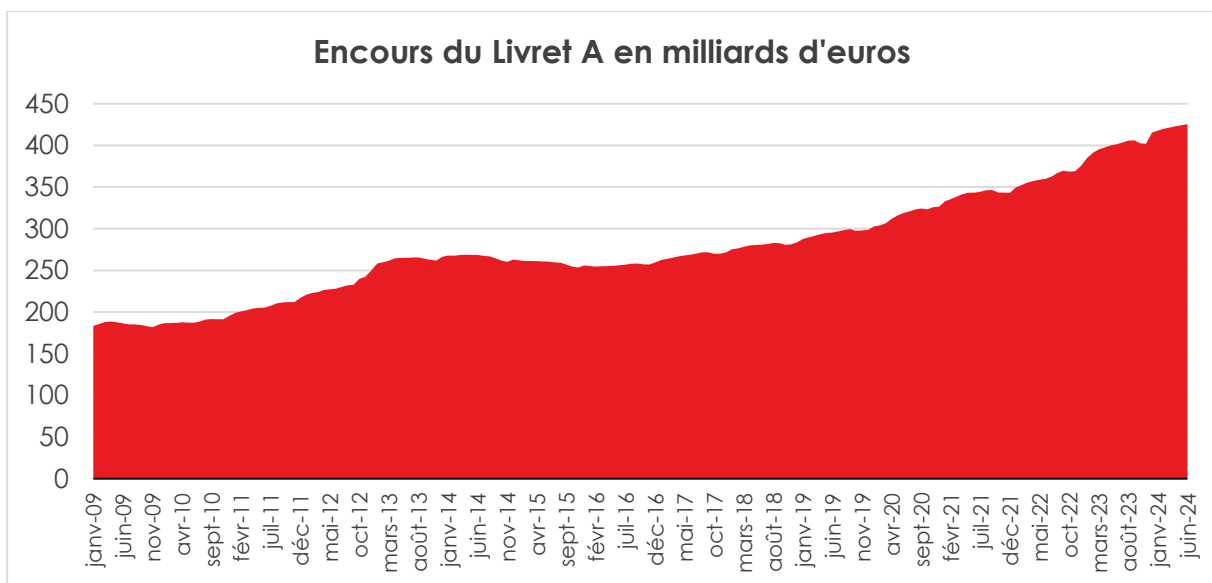
Au cours du premier semestre 2024, la collecte du Livret A s'est élevée à 10,14 milliards d'euros, contre 25,84 milliards d'euros sur la même période en 2023. Le Livret A a battu, fin juin, un nouveau record d'encours à 425,5 milliards d'euros.

Au cours du premier semestre 2024, une normalisation de la collecte du

Livret A est constatée après celles records de 2023, dopées par le relèvement du taux de rémunération. La diminution de l'inflation a, sur les six premiers mois de l'année, conduit les ménages à épargner davantage sur des produits de long terme comme l'assurance vie. Si la collecte s'est amoindrie durant le premier semestre, elle est néanmoins restée positive, les ménages français n'ayant pas décidé de puiser dans leurs livrets d'épargne réglementée pour consommer ou pour accroître leurs placements à long terme. Le volant d'épargne de précaution demeure extrêmement élevé.



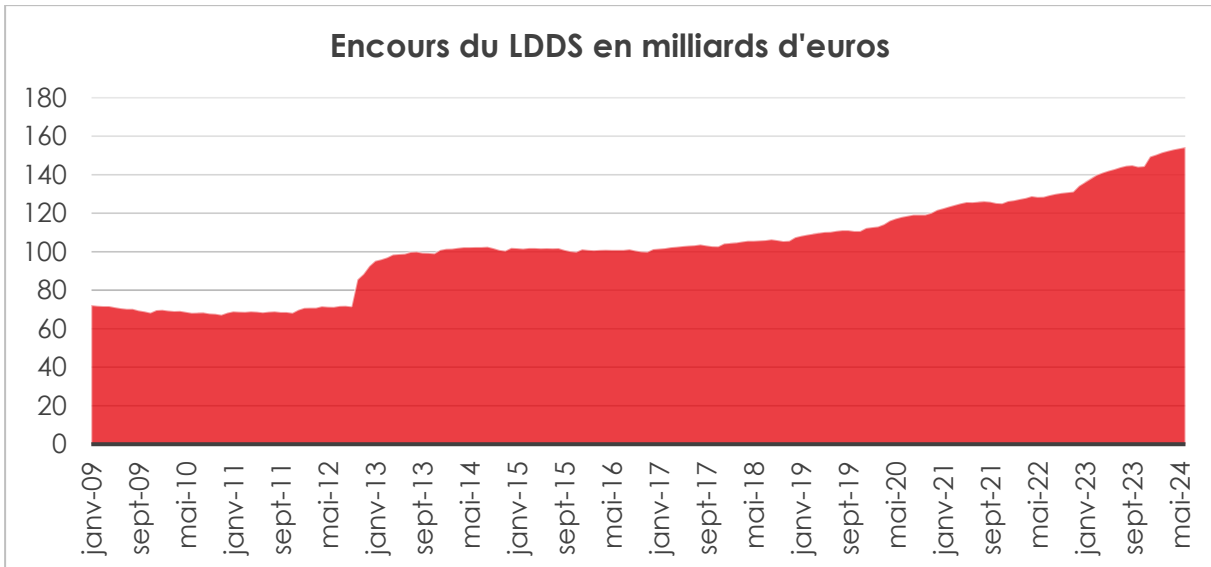
Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et consignations



Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et consignations

Sur le premier semestre, la collecte du LDDS s'élève à 4,88 milliards d'euros, contre 8,7 milliards d'euros sur la même période en 2023.

L'encours du LDDS a battu un nouveau record, fin juin 2024, à 154,4 milliards d'euros.

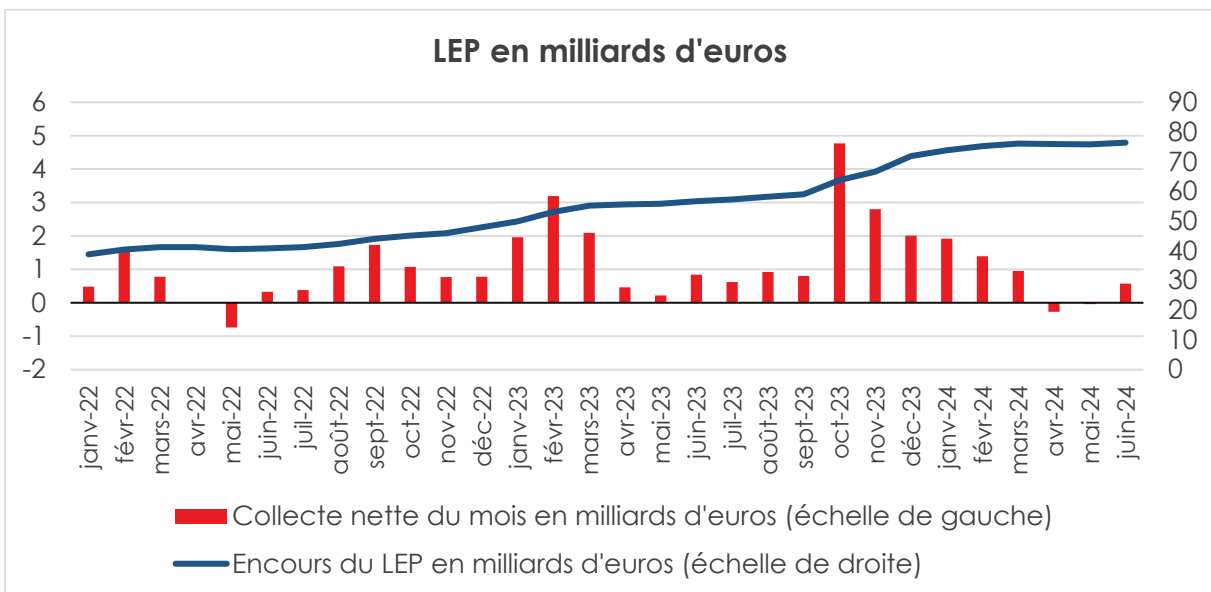


Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et consignations

LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP), LA FIN DE L'EUPHORIE ?

Fin juin 2024, l'encours du LEP a atteint 76,4 milliards d'euros soit 20 milliards de plus en un an. Le LEP a bénéficié de son rendement élevé et du relèvement de son plafond de 7 700 à 10 000 euros intervenu le 1^{er} octobre dernier. De janvier à

juin 2024, la collecte du LEP s'est ralentie. Elle n'a été positive que de 4,52 milliards d'euros, contre 8,75 milliards d'euros sur la même période 2023. Deux décollectes ont même été enregistrées, en avril et en mai 2024. Le taux du LEP qui avait atteint 6,1 % en 2022 est depuis redescendu à 4 % (depuis le 1^{er} août 2024).

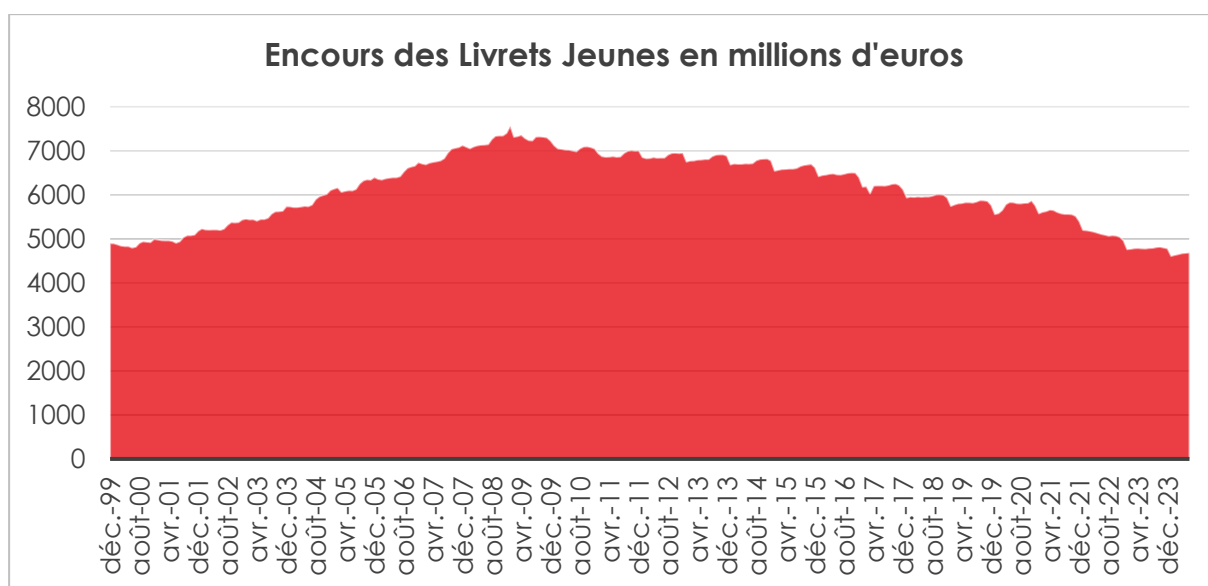


Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et consignations

LE LIVRET JEUNE, LE MAL AIMÉ

Le Livret Jeune continue de décliner avec un encours en baisse de 92 millions d'euros sur le premier semestre 2024. Sur un an, la baisse est de 94 millions d'euros. Au 30 juin 2024, l'encours du Livret Jeune est de 4,7 milliards d'euros. Il s'élevait à 7,4 milliards d'euros fin décembre 2008. Il a depuis

constamment décliné. Au deuxième trimestre 2024, la rémunération moyenne des Livrets Jeunes était de 3,17 %. Le taux du Livret Jeune est au moins égal à celui du Livret A, les banques pouvant le majorer à leur convenance. Le Livret Jeune demeure peu connu et souffre d'un plafond faible (1 600 euros).

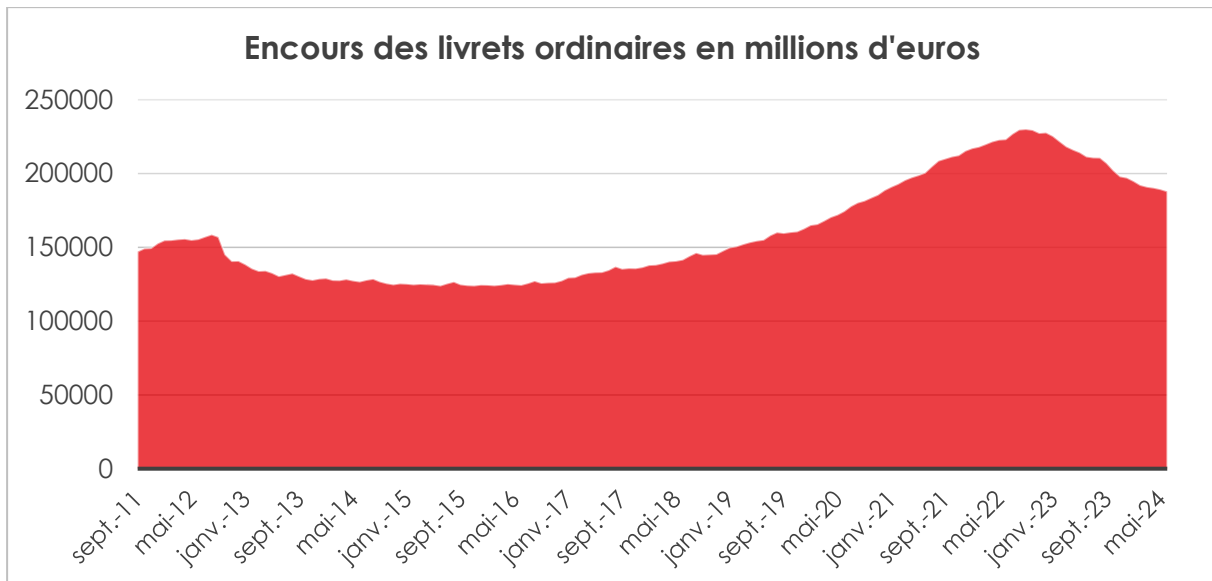


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

POURSUITE DE LA BAISSÉ DE L'ENCOURS DES LIVRETS ORDINAIRES

Les livrets d'épargne ordinaires fiscalisés n'ont toujours pas la cote. Leur encours a diminué de 9 milliards d'euros au cours du premier semestre. Sur un an, la baisse atteint 23,5 milliards d'euros.

Cette diminution s'explique par la faible rémunération des livrets bancaire. Les ménages privilégient les livrets réglementés et les dépôts à terme. Au 30 juin 2024, l'encours des livrets ordinaires s'élevait à 188 milliards d'euros contre 230 milliards d'euros fin septembre 2022 (niveau record).

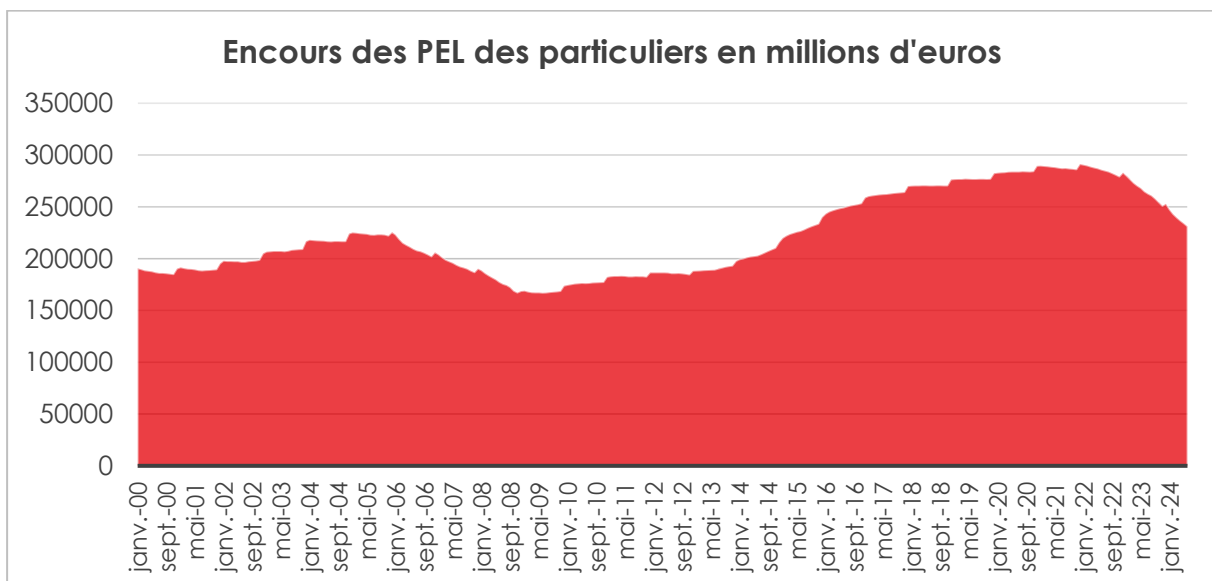


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT (PEL), PAS D'EMBELLIE EN VUE

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, l'encours des PEL a baissé de 21,5 milliards d'euros. En un an, l'encours a diminué de 33 milliards d'euros. Le faible rendement des nouveaux PEL de 2,25 % depuis le 1^{er} janvier 2024 ne leur permet pas

de concurrencer les Livrets A d'autant plus qu'ils sont fiscalisés (Prélèvement Forfaitaire Unique de 30 % ou barème de l'Impôt sur le revenu). L'encours au 30 juin 2024 était de 231 milliards d'euros, contre 291 milliards d'euros fin décembre 2021. La chute en deux ans et demi atteint 60 milliards d'euros.

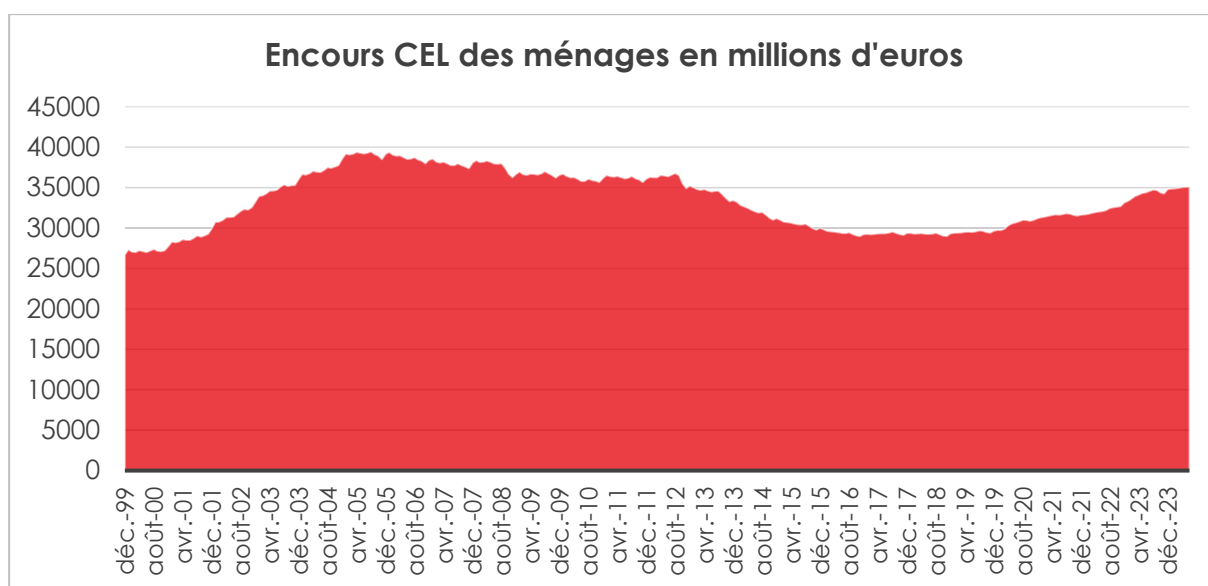


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LE COMPTE D'ÉPARGNE LOGEMENT (CEL) EN REGAIN DE FORME

L'encours des CEL a progressé de 268 millions d'euros au cours du premier semestre 2024. Sur un an, de juin 2023 à juin 2024, l'encours a augmenté de 678 millions d'euros. Après un point bas en novembre 2018 (28,9 milliards d'euros), le CEL remonte la pente. Il

a profité, jusqu'au 1^{er} janvier 2024, d'un taux de rémunération plus élevé que celui du PEL (2 %). Son rendement dépend du Livret A (deux tiers de celui-ci). L'encours à fin juin 2024 était de 35 milliards d'euros. Il faut remonter à 2012 pour avoir un encours plus élevé. Le CEL a enregistré son plus haut niveau d'encours en août 2005, à près de 40 milliards d'euros.

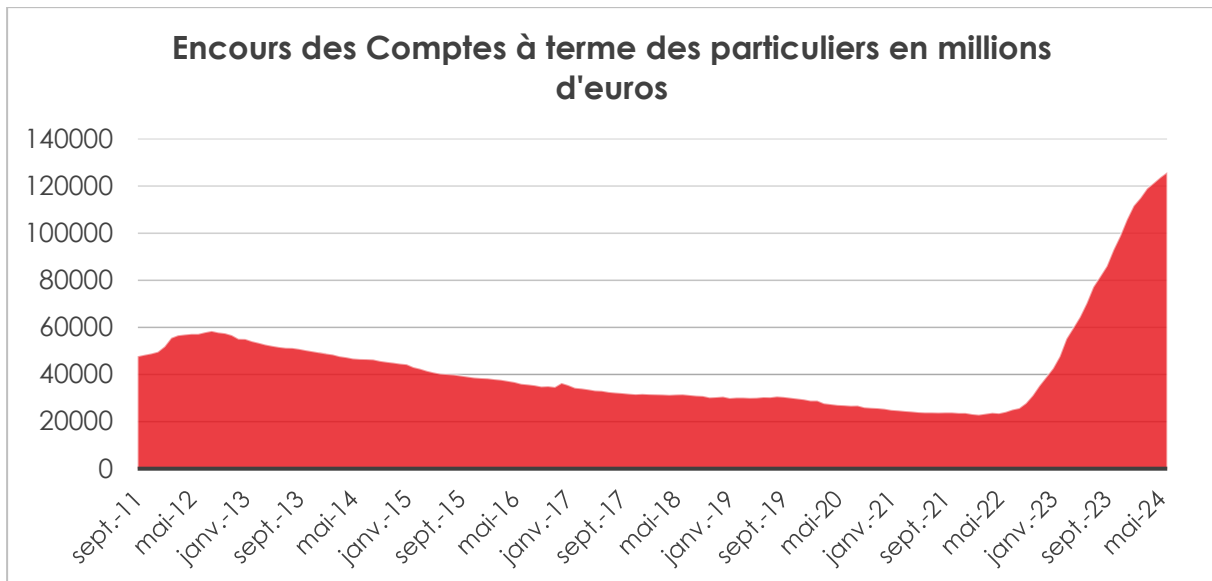


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LE TRIOMPHE DES COMPTES À TERME

Avec la hausse des taux d'intérêt et la saturation d'un nombre croissant de Livrets A et de LDDS, les dépôts à terme ont connu une croissance sans précédent depuis le milieu de

l'année 2022. Leur encours a atteint, fin juin 2024, 126 milliards d'euros en hausse de 20 milliards d'euros sur le premier semestre 2024 et de 56 milliards d'euros en un an. En deux ans, l'encours a été multiplié par cinq.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

ASSURANCE VIE, UN SEMESTRE DE BONNE FACTURE

Après plusieurs années difficiles, l'assurance vie a retrouvé des couleurs au cours du premier semestre. De janvier à juin, la collecte nette a atteint 16,3 milliards d'euros, contre 12,9 milliards d'euros sur la même période en 2023.

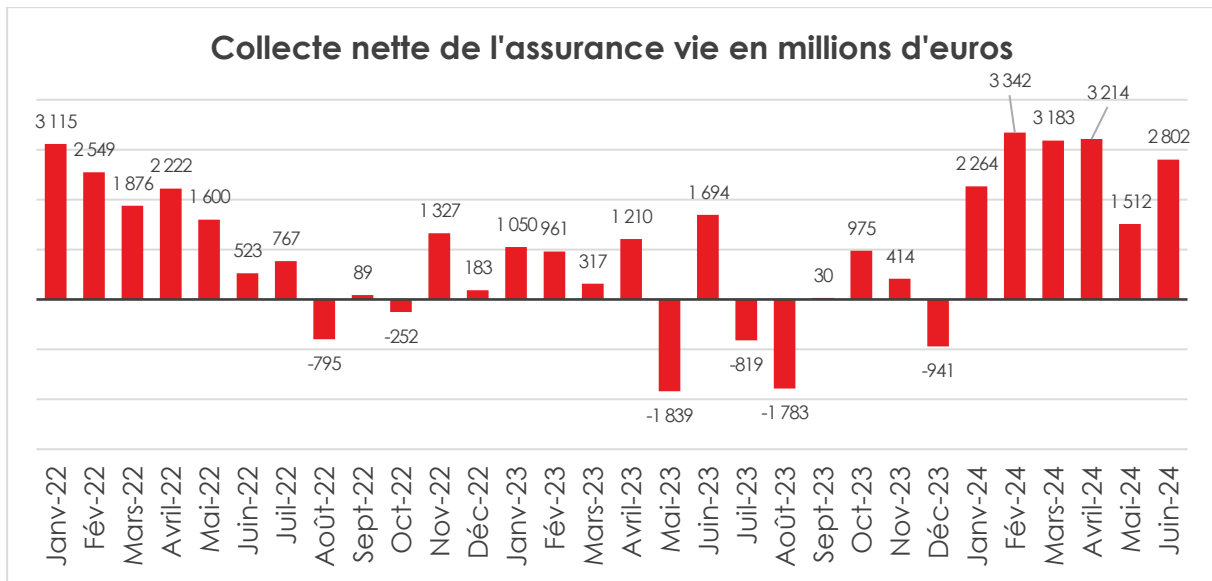
Les ménages ont, au cours du premier semestre, légèrement réduit leur effort d'épargne en faveur des produits de court terme comme les livrets d'épargne réglementés (Livret A, LDDS, LEP, etc.) au profit de placements plus long et notamment l'assurance vie.

De janvier à juin, les cotisations sont en hausse de +10,3 milliards d'euros par rapport à la même période de

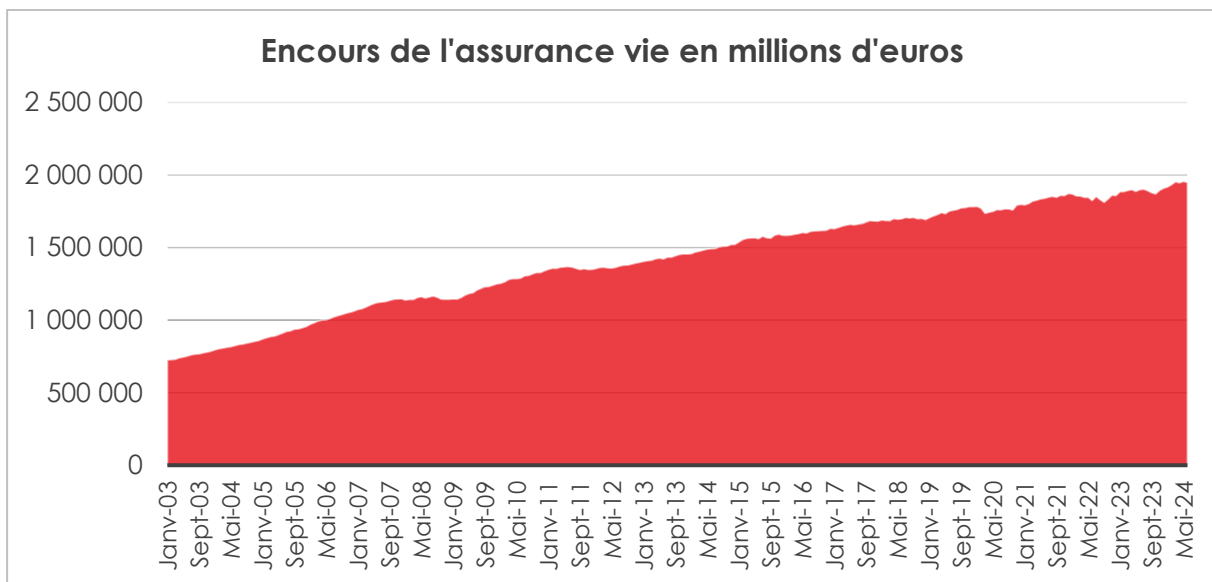
2023, soit +13 %, à 91,4 milliards d'euros. Les fonds euros ont enregistré une progression de 18 % et les unités de compte de 5 %.

Sur les six premiers mois de l'année, les prestations ont diminué de 3 % par rapport à la même période de 2023, à 75,1 milliards d'euros. Les rachats sur les fonds euros diminuent de 4,2 milliards d'euros tandis que les prestations des unités de compte augmentent de 1,5 milliard d'euros. L'amélioration du rendement des fonds euros a certainement conduit à une diminution des rachats par rapport à l'année précédente.

L'encours de l'assurance vie continue de se rapprocher des 2 000 milliards d'euros en ayant atteint, fin juin, 1 949 milliards d'euros.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs



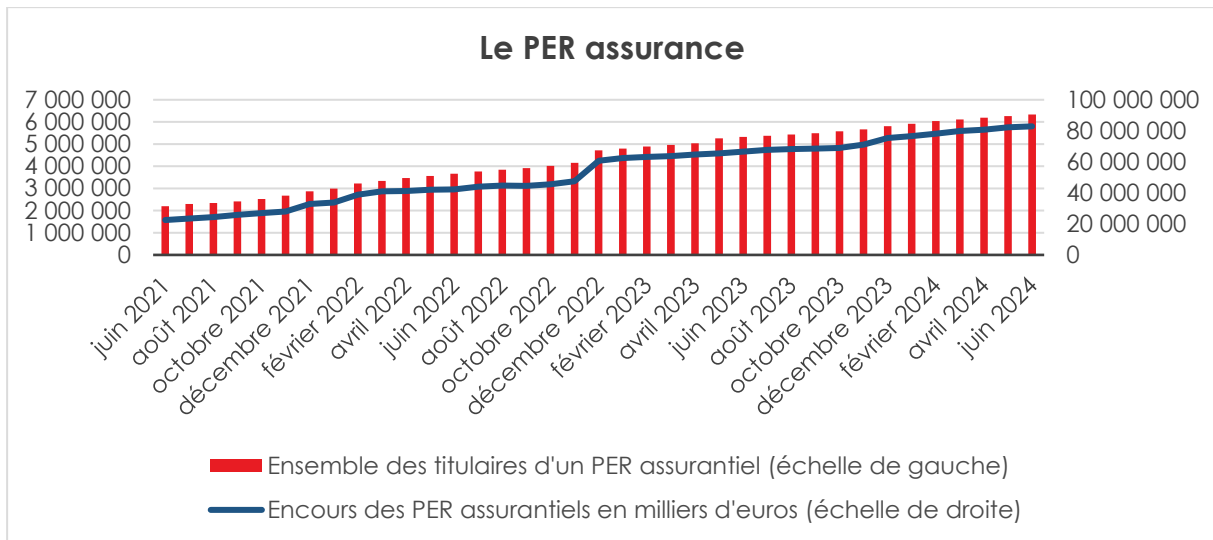
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) ASSURANCE, UNE BELLE CROISSANCE

À fin juin 2024, le PER comptait 6,3 millions de titulaires, soit 523 000 de plus qu'à fin décembre 2023. Sur

un an, le nombre de titulaires s'est accru de plus d'un million.

Fin juin, l'encours des PER assurances a atteint 82,9 milliards d'euros (+10 % sur six mois et +24 % sur un an).



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Au cours du premier semestre 2024, les cotisations sur les PER assurance ont progressé de +26 % par rapport à fin juin 2023, à 5,0 milliards d'euros. Le montant des transferts entrants est en revanche en baisse, -9 %, à 2,0 milliards d'euros. L'ensemble des versements se sont élevés à 7,0 milliards d'euros, en hausse de 14 %.

Au 30 juin 2024, les prestations (sinistres décès ou rachats) au titre des PER en phase de constitution sont évaluées à 1,2 milliard d'euros, en hausse de +49 % sur un an.

**
*

Traditionnellement, les Français sont moins portés à l'épargne au cours du second semestre. Les vacances d'été, la rentrée scolaire puis les fêtes de fin d'année s'accompagnent d'une augmentation des dépenses de consommation. La réussite des Jeux Olympiques pourrait contribuer à améliorer le moral des ménages et

leur faire reprendre le chemin des magasins réels ou virtuels, mais les incertitudes politiques post-dissolution pourraient renforcer leur attentisme. Les instituts de conjoncture prévoient une amélioration de l'activité durant le troisième trimestre, suivie d'un refroidissement temporaire à la fin de l'année. La poursuite, par la Banque Centrale Européenne, de la baisse de ses taux directeurs pourrait néanmoins favoriser la croissance.

Les produits d'épargne liquide pourraient bénéficier de ce contexte économique et politique compliqué. Le rendement des produits de taux comme les contrats à terme ou les livrets ordinaires devrait être orienté à la baisse. Le taux du Livret A et du LDDS est de son côté gelé jusqu'au 1er février 2025. À cette date, il pourrait être revu à la baisse à 2,5-2,7 % en fonction de l'évolution de l'inflation. L'assurance vie et le PER devraient poursuivre sur la lancée du premier semestre.

L'ÉPARGNE SALARIALE EN FRANCE EN 2022

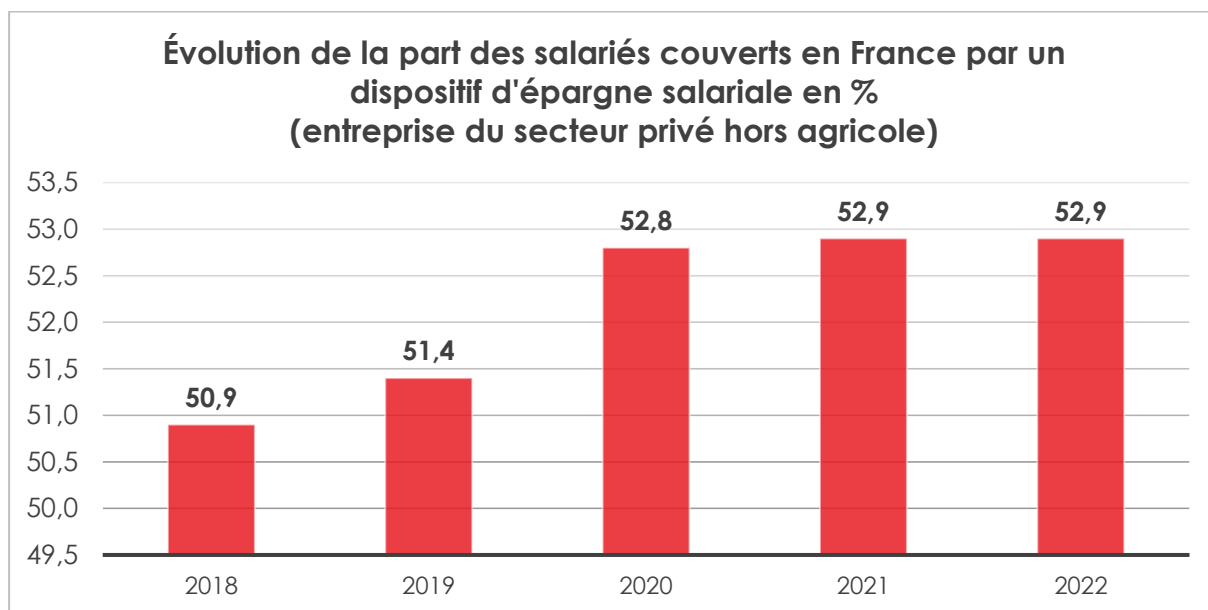
Le service statistique du ministère du Travail, la DARES, a rendu publiques les données relatives à l'épargne salariale de 2022. La proportion du nombre de salariés couverts par un dispositif d'épargne salariale évolue peu d'une année sur l'autre.

PLUS DE LA MOITIÉ DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ COUVERTS PAR UN DISPOSITIF D'ÉPARGNE SALARIALE

En 2022, 52,9 % des salariés du secteur privé non agricole sont couverts par au moins un dispositif

d'épargne salariale (participation, intéressement, PEE, PERCO/PER collectif). Ce taux est stable depuis 2020.

10,2 millions de salariés ont ainsi accès à au moins un produit d'épargne salariale dans le cadre de leur entreprise. Le dispositif le plus répandu est le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) couvrant, en 2022, 44,4 % des salariés en 2022. Suivent la participation (39,1 %), l'intéressement (34,6 %), et le Perco/Plan d'Épargne Retraite collectif (26,3 %).

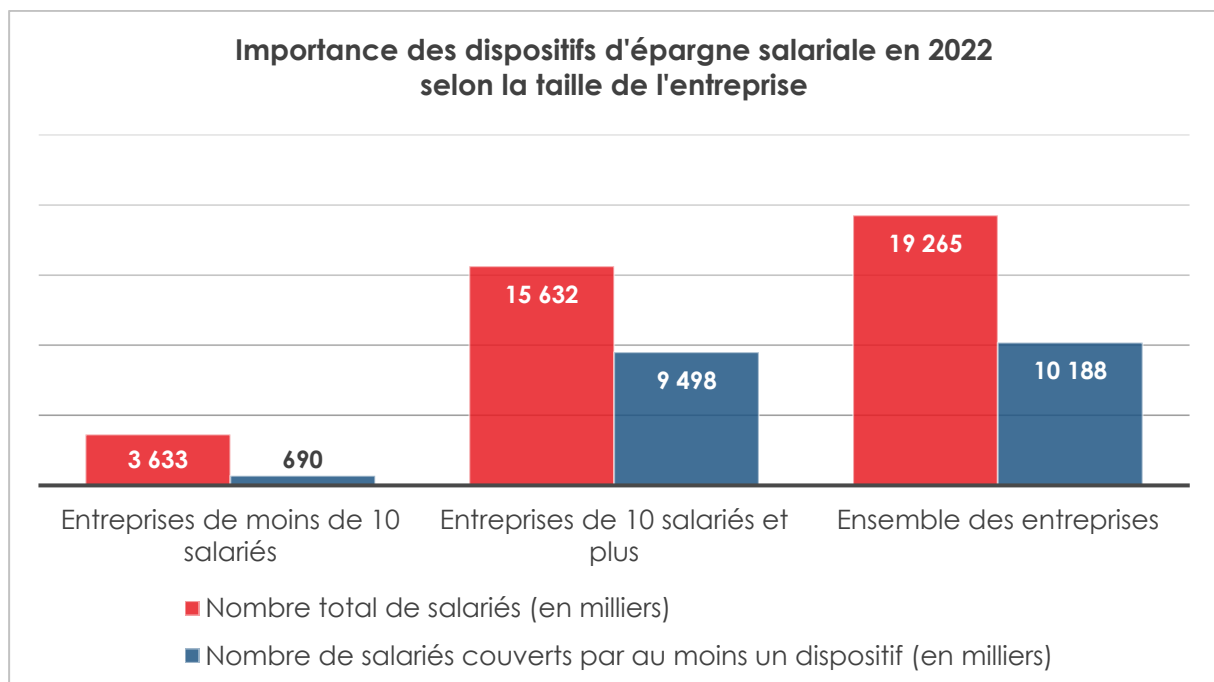


Cercle de l'Épargne – données DARES

DE FORTES DIFFÉRENCES EN FONCTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ET DE LA TAILLE DES ENTREPRISES

Dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés), seulement 19,0 % des salariés sont couverts, contre 88,6 % dans les entreprises de 1 000 salariés et plus. En 2022, le taux de couverture a légèrement

augmenté dans les petites entreprises (10 à 49 salariés) de 1,8 point pour atteindre 20,7 %, mais a baissé de 3,2 points dans les entreprises de 500 à 999 salariés, à 77,2 %. Dans les grandes entreprises (1 000 salariés et plus), 82,5 % des salariés sont couverts par un PEE et 57,7 % par un PERCO.

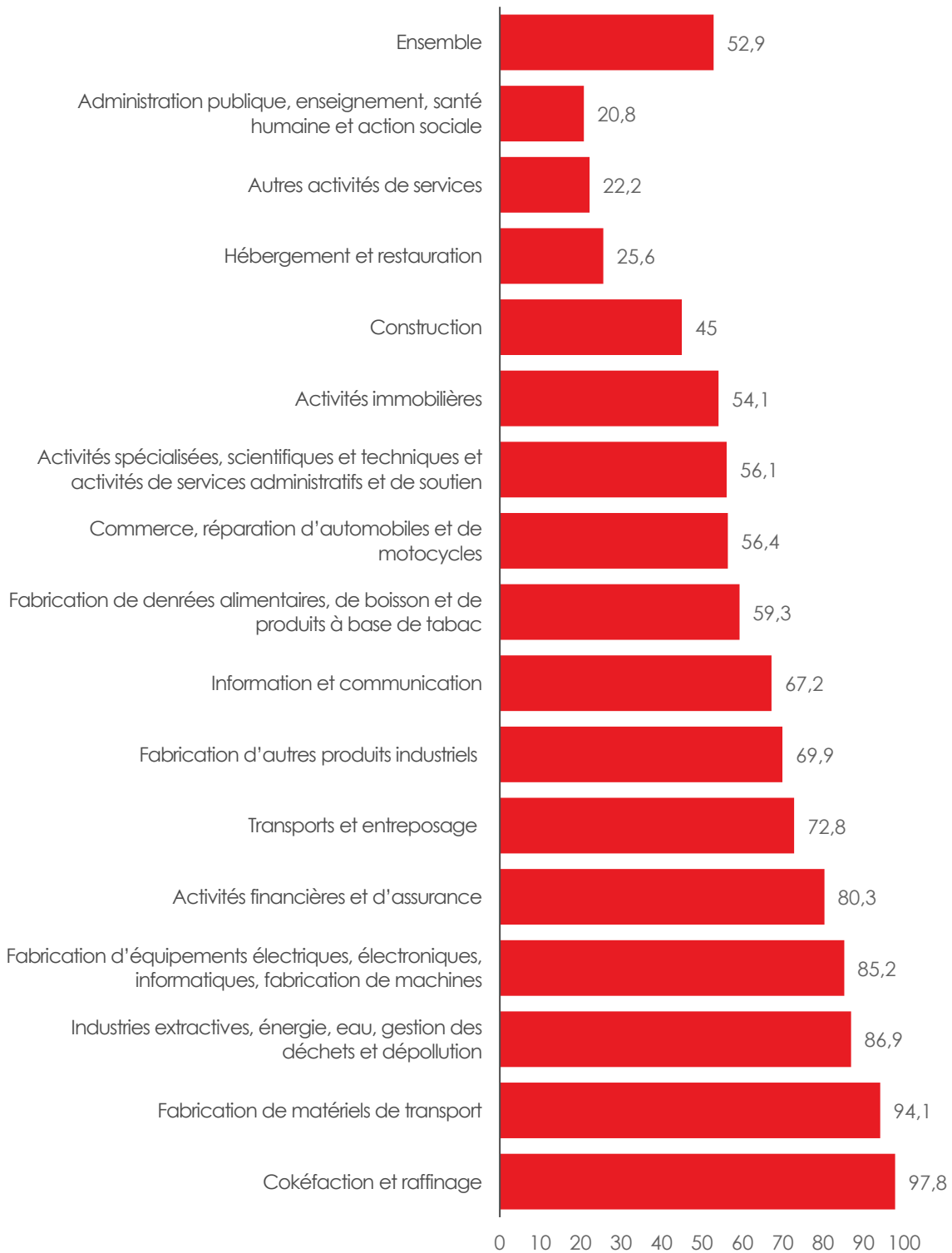


Cercle de l'Épargne – données DARES

Les taux de couverture sont variables en fonction des secteurs d'activité. L'hébergement-restauration a le

taux de couverture le plus faible (25,6 %), quand le secteur financier a le taux le plus élevé (80,3 %).

Part des salariés couverts par un dispositif d'épargne salariale en 2022 pour les entreprises de toutes tailles selon le secteur d'activité



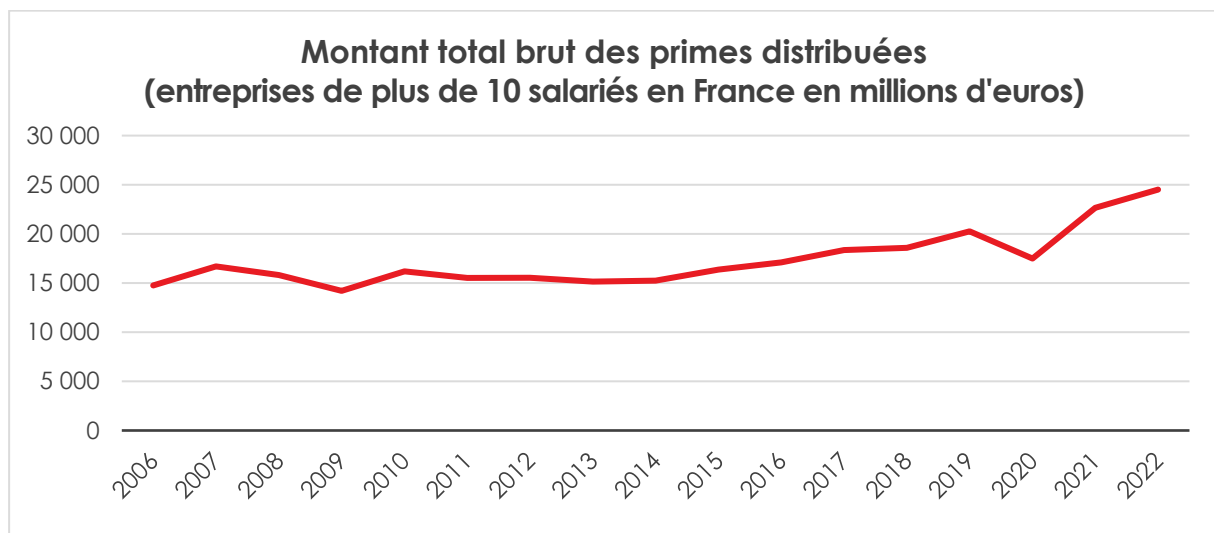
Cercle de l'Épargne – données DARES

PLUS DE 26 MILLIARDS D'EUROS DE PRIMES VERSÉS EN 2022

En 2022, 8,9 millions de salariés ont perçu une prime (participation, intéressement, ou abondement) en 2022, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à 2021. Cela représente 46,3 % des salariés du secteur privé. Le montant total des primes versées par les entreprises du secteur privé, en 2022, a atteint 26,3 milliards d'euros, en hausse de 8,2 % par rapport à 2021.

Les primes se décomposent et répartissent de la manière suivante :

- 5,9 millions de salariés ont perçu une prime de participation pour un montant total de 10,7 milliards d'euros (+10,1 %) ;
- 5,5 millions de salariés ont perçu une prime d'intéressement pour un total de 11,4 milliards d'euros (+8,9 %) ;
- 1,7 milliard d'euros d'abondement ont été versés sur les PEE et 0,7 milliard d'euros sur les Perco.



Cercle de l'Épargne - données DARES

DES PRIMES MAJORITAIREMENT ÉPARGNÉES SUR UN PEE OU PERCO/PERECO

Les salariés avaient la possibilité de percevoir immédiatement les primes ou de les placer sur un PEE ou un PERCO.

Les sommes immédiatement perçues s'élèvent à 4,0 milliards d'euros pour la participation et à

4,1 milliards d'euros au titre de l'intéressement. Les sommes placées atteignent respectivement 5,6 milliards et 6,1 milliards d'euros :

- 4,2 millions de salariés ont épargné sur un PEE en 2022, pour un montant total de 12,1 milliards d'euros, dont 73 % provenaient des primes

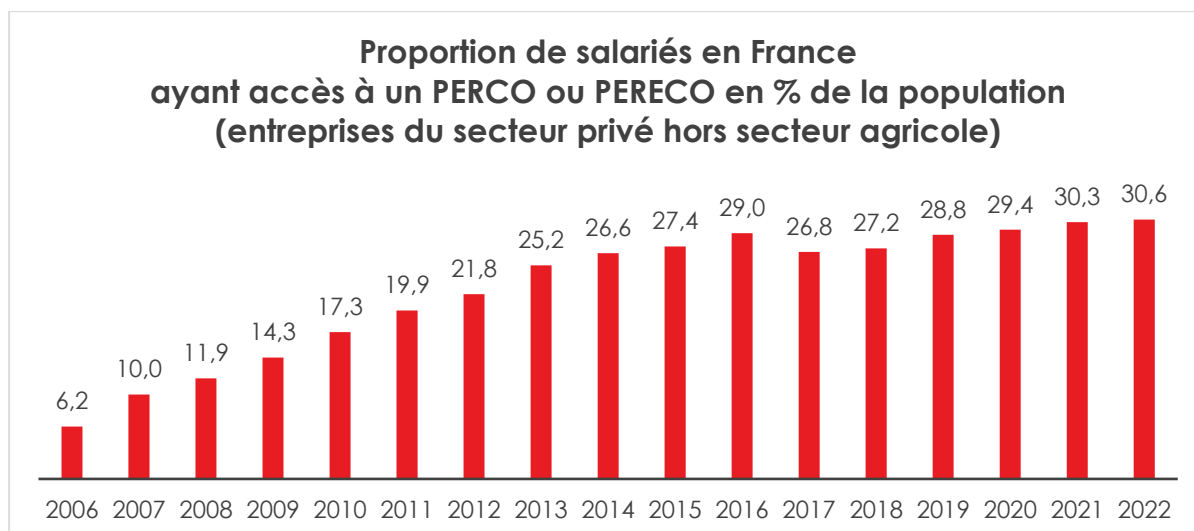
de participation ou d'intéressement ;

- 1,4 million de salariés ont épargné sur un Perco/Pereco, pour un montant total de 2,6 milliards d'euros, dont 50,1 % provenaient des primes de participation ou d'intéressement.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DU PER COLLECTIF

À compter du 1^{er} octobre 2020, les entreprises ne peuvent plus souscrire

aux Plans d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) relevant de la loi portant réforme des retraites de 2003. Elles ne peuvent souscrire que des Plans d'Épargne Retraite d'entreprise collectifs (PERECO). Elles peuvent par ailleurs transférer leurs anciens PERCO sur de nouveaux PERECO. Plus de 30 % des salariés travaillant dans des entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé bénéficient d'un produit d'épargne retraite en lien avec l'épargne salariale.



Cercle de l'Épargne – données DARES

Les dispositifs d'épargne salariale, en France, en 2022, font preuve d'une stabilité dans leur diffusion, avec une prévalence dans les grandes entreprises et certains secteurs d'activité. Les montants des primes versées sont en augmentation, reflétant une reprise économique après la survenue de la crise covid. Les mesures en faveur du développement de l'épargne salariale au sein des PME (baisse du

forfait social notamment) produisent quelques effets, mais le taux de diffusion demeure faible. Les produits d'épargne salariale classiques ont été concurrencés ces dernières années par la prime de partage de la valeur ajoutée qui bénéficie, sous certaines conditions, d'une défiscalisation. Celle-ci est moins contraignante pour les entreprises que les dispositifs d'épargne salariale.

LES NOUVEAUX CAS DE DÉBLOCAGE DE L'ÉPARGNE SALARIALE

L'épargne salariale est un système d'épargne collectif mis en place dans certaines entreprises. Les salariés bénéficiaires peuvent recevoir une prime liée à la performance de tout ou partie de l'entreprise (intéressement) ou représentant une quote-part des bénéfices de cette dernière (participation).

Les sommes attribuées peuvent, au choix du salarié, lui être versées directement ou être déposées sur un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou sur un Plan d'Épargne Retraite (PERCO ou PERECO). Les sommes versées sur un PEE sont logiquement bloquées cinq ans même si plusieurs cas de déblocages anticipés existent afin de tenir compte de situations particulières.

La liste des cas de déblocage a été élargie par un décret du 5 juillet 2024 à trois nouveaux cas : la rénovation énergétique de la résidence principale (isolation, installation d'un équipement de chauffage utilisant une énergie renouvelable...), l'achat d'un véhicule dit « propre » et la situation de proche aidant.

Le déblocage des fonds d'un PEE avant échéance s'effectue sur demande. La requête doit être envoyée par le titulaire du PEE à l'organisme gestionnaire du

dispositif pour l'entreprise. Pour être valide, la demande de déblocage doit être effectuée au plus tard dans les six mois suivant la réception par le salarié de la première facture de l'entreprise réalisant les travaux de rénovation ou les six mois suivant l'achat du véhicule propre éligible. La demande doit être accompagnée de documents justificatifs (factures, bons de commande, etc.). Dans le cas où le salarié est un proche aidant, les fonds peuvent être débloqués à tout moment.

Les cas de déblocage les plus répandus sont la rupture du contrat de travail, cause évoquée 430 000 fois en 2023, suivie de l'acquisition de la résidence principale. Le déblocage faisant suite à des violences conjugales a été utilisé à 374 reprises en 2023.

Liste complète des cas de déblocages de l'épargne salariale

- Mariage, conclusion d'un Pacs ;
- Naissance ou adoption d'un 3^e enfant ;
- Divorce, séparation, dissolution d'un Pacs, avec la garde d'au moins un enfant ;
- Victime de violence conjugale ;

- Invalidité (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs, ses enfants) ;
- Décès (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs) ;
- Rupture du contrat de travail, cessation de son activité par l'entrepreneur individuel, fin du mandat social, perte du statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé ;
- Création ou reprise d'entreprise par le titulaire, ou son époux(se) ou partenaire de Pacs, exercice d'une autre profession non salariée, acquisition de parts sociales d'une société coopérative de production (SCOP) ;
- Acquisition ou agrandissement de la résidence principale, avec création de nouvelle surface habitable et en présence d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux ;
- Remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel ;
- Rénovation énergétique de la résidence principale ;
- Surendettement ;
- Activité de proche aidant exercée par le titulaire, ou son époux(se) ou partenaire de Pacs ;
- Achat d'un véhicule à faible émission de gaz à effet de serre (voiture, camionnette, véhicule à moteur à 2 ou 3 roues, ou quadricycle à moteur qui utilise l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux comme source exclusive d'énergie, ou cycle à pédalage assisté neuf).

PLUS DE 700 000 BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ EN FRANCE EN 2021

En 2021, parmi les entreprises de 10 salariés ou plus ainsi que les sociétés cotées de moins de 10 salariés du secteur privé, environ 3 700 entreprises (1,5 %) ont mis en place un dispositif d'actionnariat salarié. Plus de 700 000 salariés en ont bénéficié. Cette même année, 44 % des entreprises ayant mis en œuvre au moins une opération d'actionnariat salarié ne recourent qu'au Plan d'Épargne Entreprise (PEE). 52 % des entreprises, ont opté pour d'autres dispositifs sans recourir au PEE. Parmi celles-ci, 33 % ont exclusivement instauré une attribution gratuite d'actions (AGA) et 19 % ont eu recours à d'autres mécanismes, tels que les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), les stock-options, ou une combinaison de ces dispositifs.

L'actionnariat salarié est plus fréquent dans l'industrie (1,7 % des entreprises) que dans la construction (1,3 %) ou le secteur tertiaire (1,5 %). Certains secteurs des services y recourent toutefois davantage, notamment les activités financières et d'assurance (5,7 %) ainsi que le secteur de l'information et de la communication (4,8 %). Dans ces secteurs, 16,2 % des salariés des activités financières et d'assurance en bénéficient, contre 15,2 % dans l'information-communication.

L'actionnariat salarié tend à se développer avec la taille de l'entreprise. Ainsi, 19,3 % des entreprises de 1 000 salariés ou plus y ont recours, contre seulement 0,9 % des entreprises de 10 à 49 salariés. Parmi les sociétés cotées, 30,6 % ont réalisé au moins une opération d'actionnariat salarié en 2021, bénéficiant à 74 % de leurs salariés.

Par ailleurs, 73,9 % des entreprises pratiquant l'actionnariat salarié ont également mis en place au moins un dispositif d'épargne salariale (participation, intéressement, PEE, ou plan d'épargne retraite collectif). En 2021, 97,7 % des bénéficiaires de l'actionnariat salarié étaient ainsi couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale, dont 71,2 % par l'ensemble des quatre dispositifs. Le cumul de l'actionnariat salarié avec les dispositifs d'épargne salariale est beaucoup plus fréquent dans les grandes entreprises. Seules 54,4 % des entreprises de moins de 50 salariés pratiquant l'actionnariat salarié ont également mis en place un ou plusieurs dispositifs d'épargne salariale. Ces dispositifs couvrent 52,4 % des bénéficiaires d'au moins une opération d'actionnariat salarié dans les entreprises de cette taille. Dans les entreprises de 1 000 salariés ou plus, le cumul est quasi systématique.

UN MOIS D'AOÛT EN OR MASSIF

Au cours de la semaine du 19 au 24 août, l'once d'or a atteint de nouveaux records en dépassant la barre des 2 500 dollars. Depuis le 1^{er} janvier, l'once d'or a progressé de plus de 20 %, surpassant ainsi l'indice des actions américaines S & P 500 qui a toutefois augmenté de plus de 16 %.

La valeur de l'or s'accroît en raison des tensions géopolitiques, de la baisse des taux directeurs et de la crise immobilière en Chine. La baisse des taux d'intérêt conduit les investisseurs à effectuer des arbitrages en faveur de l'or qui, par définition, ne génère pas d'intérêts. Le cours de ce dernier est également soutenu par les tensions géopolitiques, notamment au Proche et Moyen-Orient où le risque d'un embrasement demeure possible. La guerre en Ukraine, marquée par l'invasion limitée du territoire russe, contribue également à la hausse de l'or, tout comme les incertitudes électorales aux États-Unis. L'hypothèse d'un retour de Donald Trump à la Maison-Blanche pourrait signifier une exacerbation du conflit commercial avec la Chine.

Les banques centrales jouent un rôle clé dans l'augmentation du cours de l'or. Selon les données du Conseil mondial de l'or (CMO), les banques centrales ont accru leurs réserves de 1 081 tonnes en 2022 et de 1 037 tonnes en 2023, un rythme inédit

depuis une cinquantaine d'années. Au début des années 2010, les volumes d'achats oscillaient autour de 500 tonnes par an. Ces achats proviennent essentiellement des banques centrales des pays émergents, en premier lieu celle de la Chine. Les pays émergents cherchent à réduire leur dépendance au dollar et à diversifier leurs actifs de réserve. À la différence du dollar, l'or n'est soumis à aucun risque de contrepartie et ne peut pas faire l'objet de sanctions. Au deuxième trimestre 2024, les instituts d'émission ont acheté 183 tonnes selon le CMO, soit 39 % de moins qu'au premier trimestre, mais 6 % de plus par rapport à l'année précédente. Au premier semestre, ils ont acquis 483 tonnes, soit 5 % de plus que le précédent record établi au premier semestre 2023. La Banque Nationale de Pologne a été l'une des plus actives avec 19 tonnes achetées ce trimestre, tout comme la Banque centrale indienne qui a acquis le même volume.

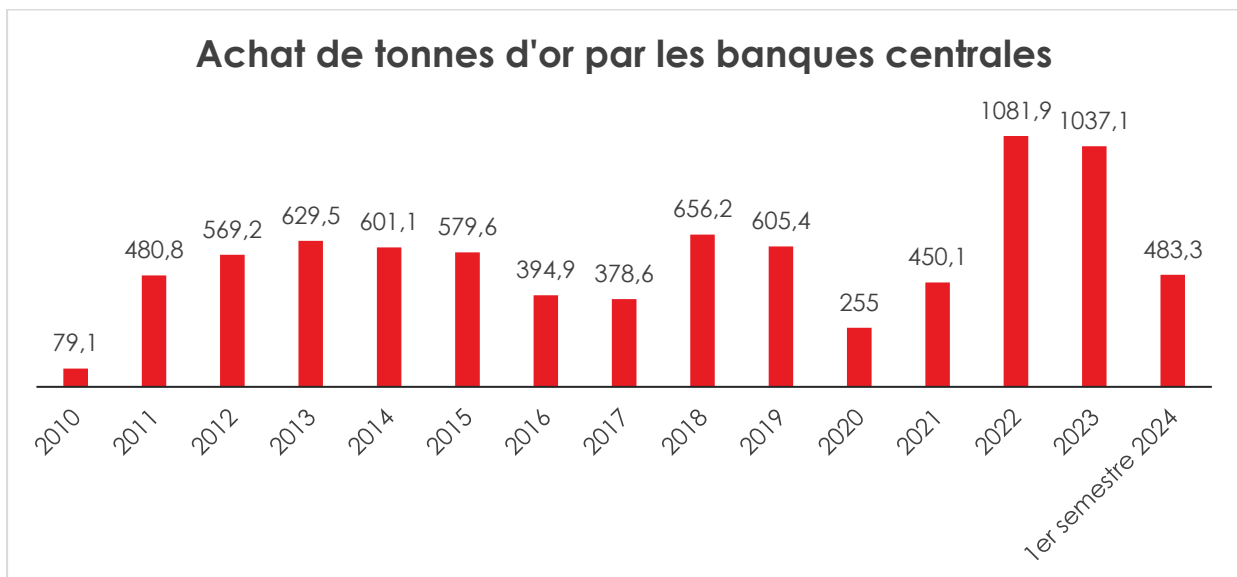
Le prix de l'or est également en hausse en raison des achats effectués par les ménages chinois. Confrontés à une crise immobilière de grande ampleur, ces derniers consacrent une part croissante de leur épargne à l'achat de pièces, de lingots ou de parts de fonds investis en or. En 2023, ces achats ont augmenté de 28 % en Chine, atteignant 280 tonnes. Les fonds

indiciels (ETF-or) rencontrent un succès croissant.

La hausse rapide du cours de l'or qui a surpris de nombreux analystes devrait se modérer avec la fin des anticipations sur la baisse des taux et le ralentissement des achats des banques centrales. Néanmoins, dans les prochaines semaines, plusieurs facteurs pourraient encore favoriser l'augmentation du cours du métal précieux : les tensions internationales et les incertitudes politiques. Certains analystes évoquent un cours à 3 000 dollars

l'once, mais la tendance moyenne du marché se situe plutôt autour de 2 500/2 600 dollars.

Longtemps estimé à 1 000 dollars, le prix plancher de l'or se situerait aujourd'hui entre 1 850 et 2 000 dollars l'once. Cette hausse du prix plancher s'explique par l'augmentation des coûts de production de l'or, autour de 1 300 dollars l'once, et par les achats des banques centrales qui absorbent entre 25 et 27 % de la production annuelle des mines aurifères.



Cercle de l'Épargne – données CMO

LE COIN DE LA RETRAITE

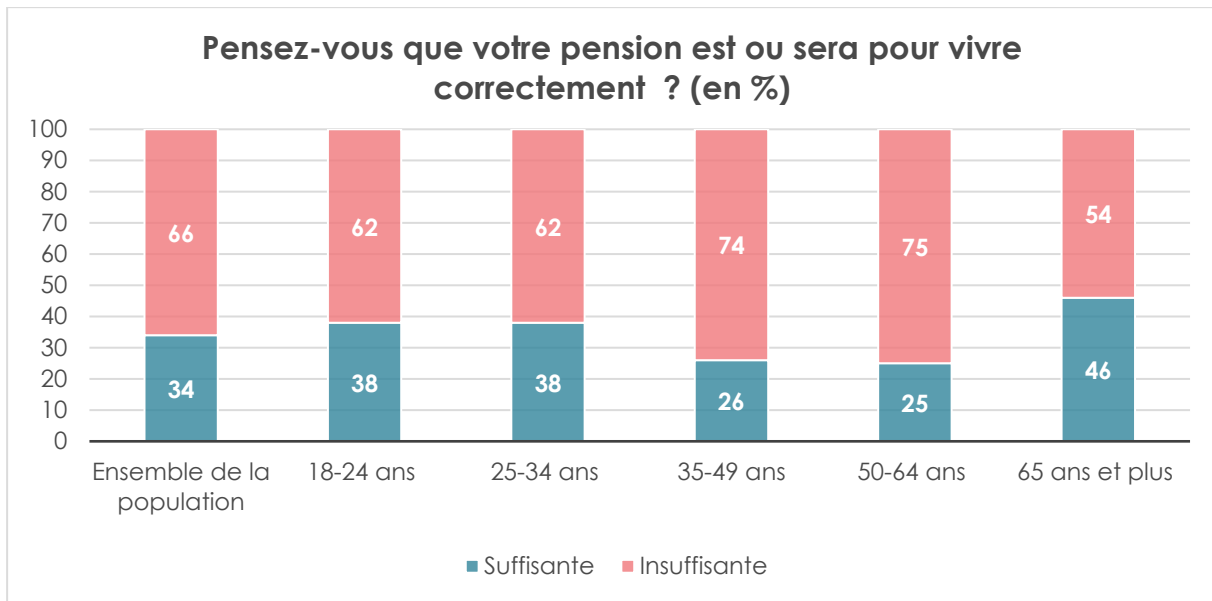
RETRAITE, VIEILLISSEMENT : QUE PENSENT LES MOINS DE 35 ANS ?

Début 2024, la France comptait 14,7 millions de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 21,5 % de la population totale. À l'horizon 2070, selon les projections de l'INSEE, elles représenteront 29 % de la population, contre moins de 13 % en 1970. Le vieillissement accéléré de la population a poussé les pouvoirs publics à placer les sujets liés au grand âge au centre des débats. Si autrefois la retraite et les problématiques liées au grand âge pouvaient sembler lointaines pour les jeunes adultes, ces derniers ne peuvent plus ignorer ces questions. La récurrence des réformes engagées au cours des trente dernières années et la confrontation directe, pour beaucoup d'entre eux, à la perte d'autonomie de leurs proches ont conduit de nombreux jeunes adultes et jeunes actifs à s'intéresser, très tôt, aux conditions dans lesquelles ils vivront plus tard, ainsi qu'aux moyens dont ils disposeront pour espérer profiter pleinement de leur retraite. La question de la préparation à la retraite est d'autant plus vive dans un contexte de crises à répétition et d'incertitude économique, qui

tend à assombrir les perspectives des plus jeunes.

62 % DES MOINS DE 35 ANS INQUIETS POUR LEUR RETRAITE

Enquête après enquête, les jeunes majeurs et leurs aînés âgés de 25 à 34 ans expriment leurs réserves quant à la capacité des régimes de retraite à garantir le niveau de vie des futurs retraités. Selon la onzième enquête Amphitéa/Cercle de l'Épargne, intitulée « Les Français, l'épargne et la retraite », réalisée par l'IFOP et le CECOP, 62 % des 18-34 ans estiment que leur pension sera insuffisante pour leur permettre de vivre correctement à la retraite. L'inquiétude du pouvoir d'achat à la retraite est générale et augmente avec l'âge. 74 % chez les 50-64 ans se disent inquiets pour leur pouvoir d'achat à la retraite. Les jeunes estiment que les générations précédentes auront mis à mal le système de retraite les empêchant de disposer d'un niveau de pension correct. Ce jugement est excessif, car le système français est majoritairement en répartition, ce sont les cotisations des actifs qui financent les pensions de retraite.

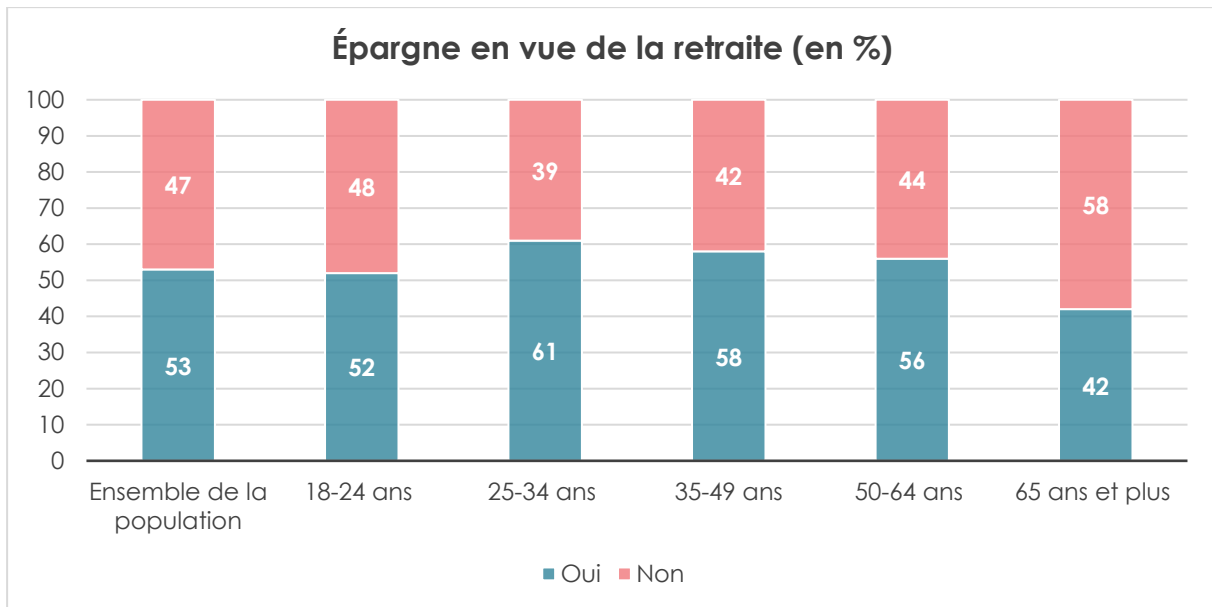


Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

61 % DES 25-34 ANS ET 52 % DES 18-24 ANS ÉPARGNENT EN VUE DE LA RETRAITE

En 2024, la proportion de non-retraités déclarant épargner en vue de la retraite est, en 2024, en progression. Parmi eux, la hausse la plus significative a été observée chez les 25-34 ans. En 2024, 61 % des sondés âgés de 25 à 34 ans déclarent épargner dans cette optique (contre 58 % de l'ensemble des non-retraités et 53 % de l'ensemble de la population). La part des jeunes de cette tranche d'âge déclarant épargner

progressive de 15 points sur un an (contre une hausse de 6 points pour l'ensemble des sondés). Toutes classes d'âge confondues, les 25-34 ans sont les plus nombreux à indiquer épargner pour améliorer leur situation une fois à la retraite (58 % pour la tranche d'âge suivante et 56 % des 50-64 ans, qui sont pourtant plus proches de la retraite). Les 18-24 ans ont des capacités d'épargne plus limitées que leurs aînés. Pour autant, plus d'un jeune adulte sur deux épargne déjà pour préparer sa retraite.



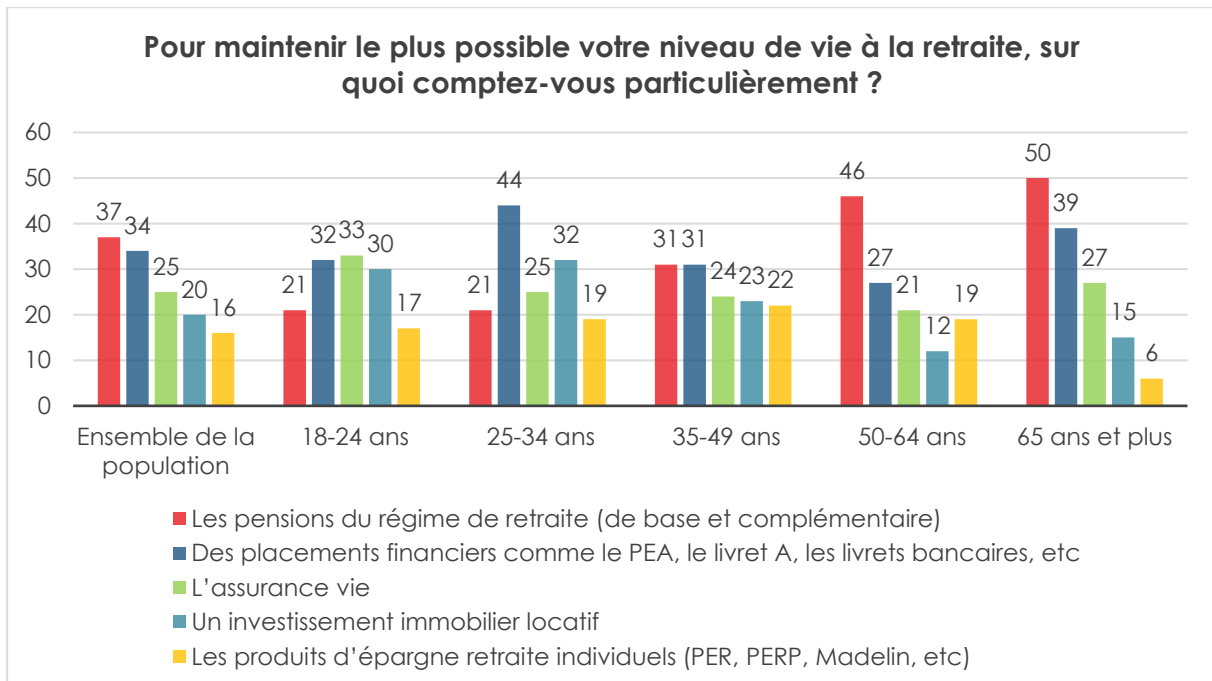
Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

RETRAITE : LES MOINS DE 35 ANS MISENT MOINS SUR LES PENSIONS DE RETRAITE QUE SUR L'ÉPARGNE

En 2024, seuls 21 % des 18-34 ans comptent sur les pensions servies par les régimes de retraite (retraite de base et complémentaire) pour maintenir leur niveau de vie à la retraite, alors que cette ressource est évoquée par 37 % de l'ensemble des sondés.

Parmi les solutions envisagées, les revenus tirés des régimes obligatoires de retraite occupent une place de plus en plus importante avec l'âge. Ils sont mentionnés par 31 % des 35-49 ans,

46 % des sondés âgés de 50 à 64 ans, et même 50 % de ceux de 65 ans et plus. La succession de réformes destinées à assurer la pérennité financière des régimes de retraite a contribué à éroder la confiance des Français, en particulier des plus jeunes, envers le système par répartition. Les jeunes craignent une forte diminution du niveau des pensions dans les prochaines années, voire évoquent le risque d'une faillite du système. À l'inverse, le fait d'avoir cotisé pendant plusieurs années, voire décennies, au financement des retraites par répartition incite sans doute les sondés plus âgés à espérer pouvoir compter sur leurs pensions.



Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

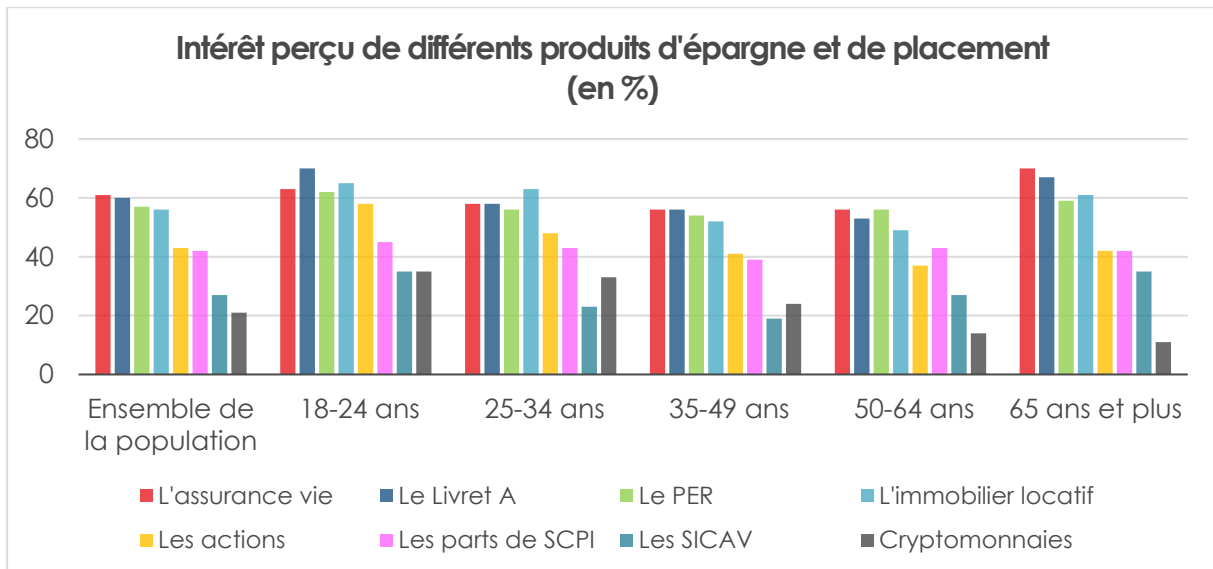
Les moins de 35 ans envisagent d'explorer d'autres solutions pour compléter leurs revenus à la retraite. Les 18-24 ans et leurs aînés de 25-34 ans misent principalement sur l'épargne financière et l'investissement immobilier pour maintenir leur pouvoir d'achat futur. Les 18-24 ans hésitent sur les produits à privilégier pour améliorer leur future retraite, plaçant presque à égalité l'assurance vie, les autres placements financiers (PEA, Livret A, livrets bancaires, etc.) et l'investissement locatif.

Les 25-34 ans, quant à eux, privilégient l'épargne financière hors assurance vie (44 % des citations). Ils sont un peu plus nombreux que la moyenne des Français (16 %) à déclarer compter sur les produits d'épargne retraite individuels pour vivre dans de

bonnes conditions une fois à la retraite.

LE PER, UN PLACEMENT VALIDÉ PAR LES JEUNES

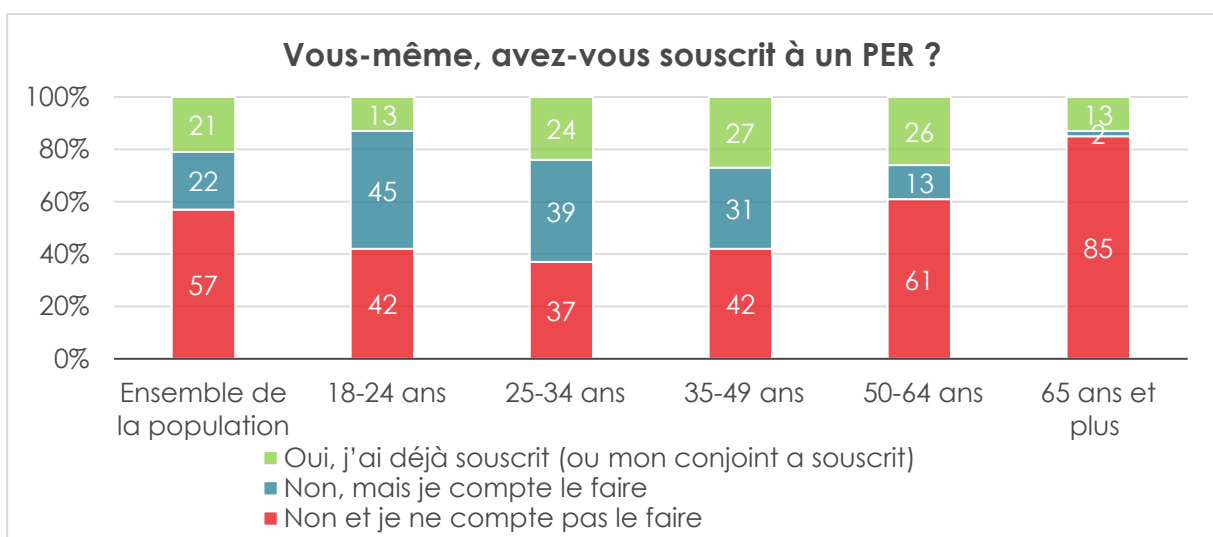
À côté des placements traditionnels, tels que l'assurance vie et l'immobilier locatif, le PER (Plan d'Épargne Retraite) semble constituer une réponse satisfaisante aux attentes des Français en matière de retraite, particulièrement chez les jeunes sondés. En 2024, 62 % des 18-24 ans et 56 % des 25-34 ans considèrent le PER intéressant. Il est toutefois devancé par le Livret A (70 %), l'immobilier locatif (65 %) et l'assurance vie (63 %) chez les 18-24 ans. Pour la tranche d'âge supérieure, l'immobilier locatif arrive en tête (63 %), suivi du Livret A et de l'assurance vie, jugés intéressants par 58 % des sondés.



Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

58 % des 18-24 ans ont soit déjà souscrit (13 %) un PER, soit envisagent de le faire (45 %). Chez leurs aînés, près d'un jeune sur quatre (24 %) âgé de 25 à 34 ans a déjà franchi le pas, tandis que 39 % des jeunes de cette tranche d'âge prévoient de le faire, ce qui représente un total de 63 % de "convertis" au sein de cette catégorie.

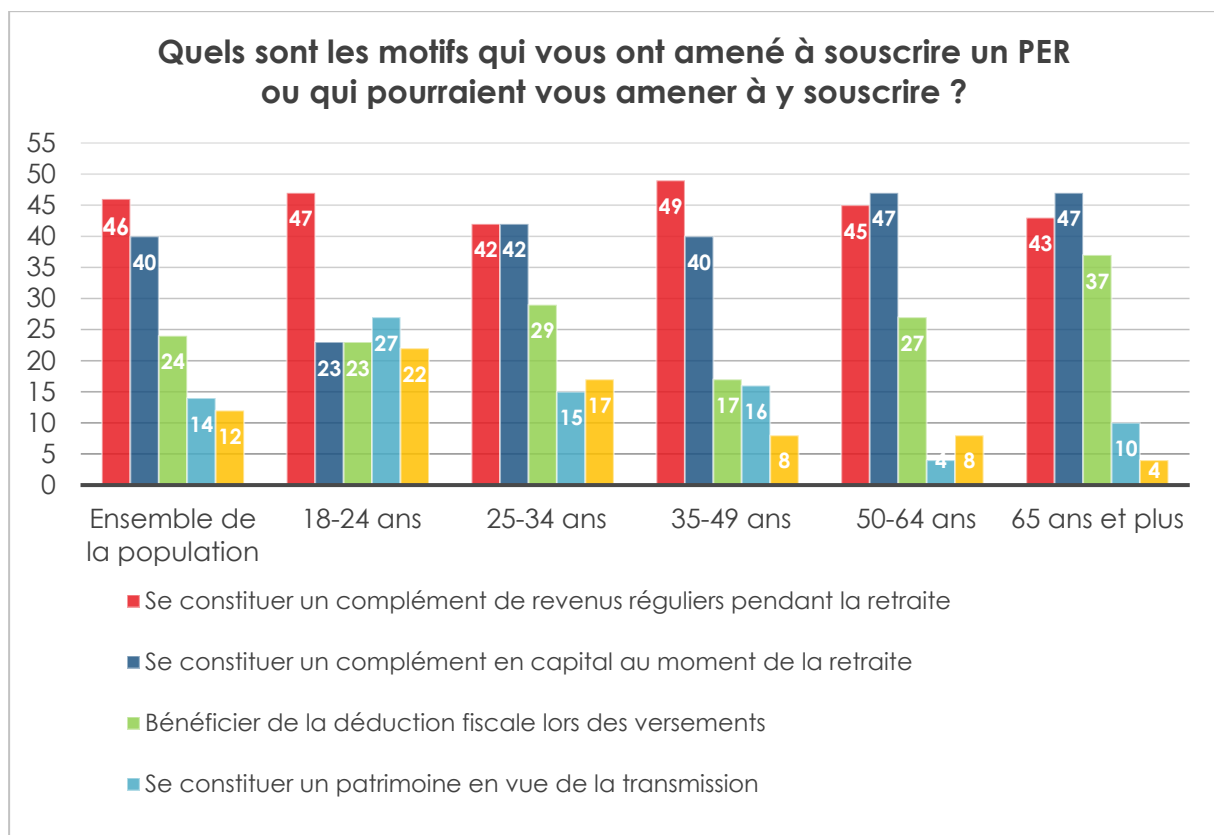
Les projets de souscription sont donc particulièrement élevés chez les moins de 35 ans, tandis que les 35-64 ans se distinguent par leurs pourcentages de souscripteurs : 27 % des 35-49 ans et 26 % des 50-64 ans déclarent avoir, à titre personnel ou via leur conjoint, déjà souscrit un plan.



Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Le succès du PER tient à sa souplesse, notamment grâce à la liberté offerte à ses titulaires de choisir les modalités de sortie du produit. Chez les 18-24 ans, la possibilité de se constituer un complément de revenu régulier durant la retraite est nettement en tête des motifs de souscription. Cependant, la constitution d'un capital disponible à la fin de la vie

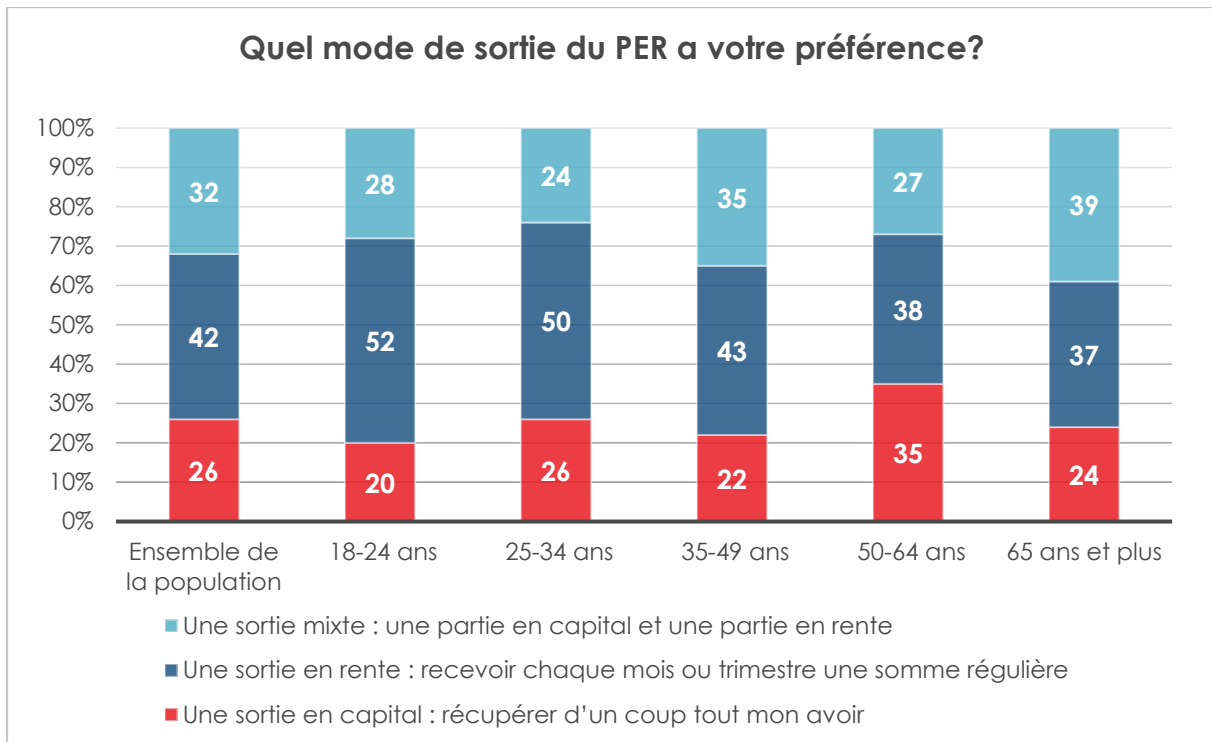
professionnelle gagne de plus en plus d'adeptes avec l'âge, passant de 23 % de citations chez les moins de 24 ans à 47 % pour les 50 ans et plus. Sans surprise, les moins de 35 ans se distinguent de leurs aînés en mettant davantage en avant la constitution d'un patrimoine en vue de sa transmission et l'aide à l'achat de leur résidence principale comme motifs de souscription.



Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Face à la crainte de ne pas disposer de revenus suffisants à la retraite, les moins de 35 ans privilégient la sortie en rente. Ce mode de sortie semble

convenir 52 % des 18-24 ans et 50 % des 25-34 ans. Après 35 ans, la rente recule nettement au profit de la sortie en capital et de la sortie mixte.



Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

UNE CONCEPTION PLUS ÉQUILBRÉE DU « BIEN VIEILLIR » CHEZ LES MOINS DE 35 ANS

Pour 72 % des sondés, « bien vieillir » signifie avant tout être en bonne santé, et cette association d'idées tend, fort logiquement, à croître avec l'âge. Passé 50 ans, plus de 8 Français sur 10 (81 %) citent cet enjeu, contre seulement 55 % des 18-34 ans. Les jeunes adultes, encore dans une phase de leur vie où la santé physique est souvent perçue comme acquise, peuvent en sous-estimer l'importance, au profit d'autres considérations.

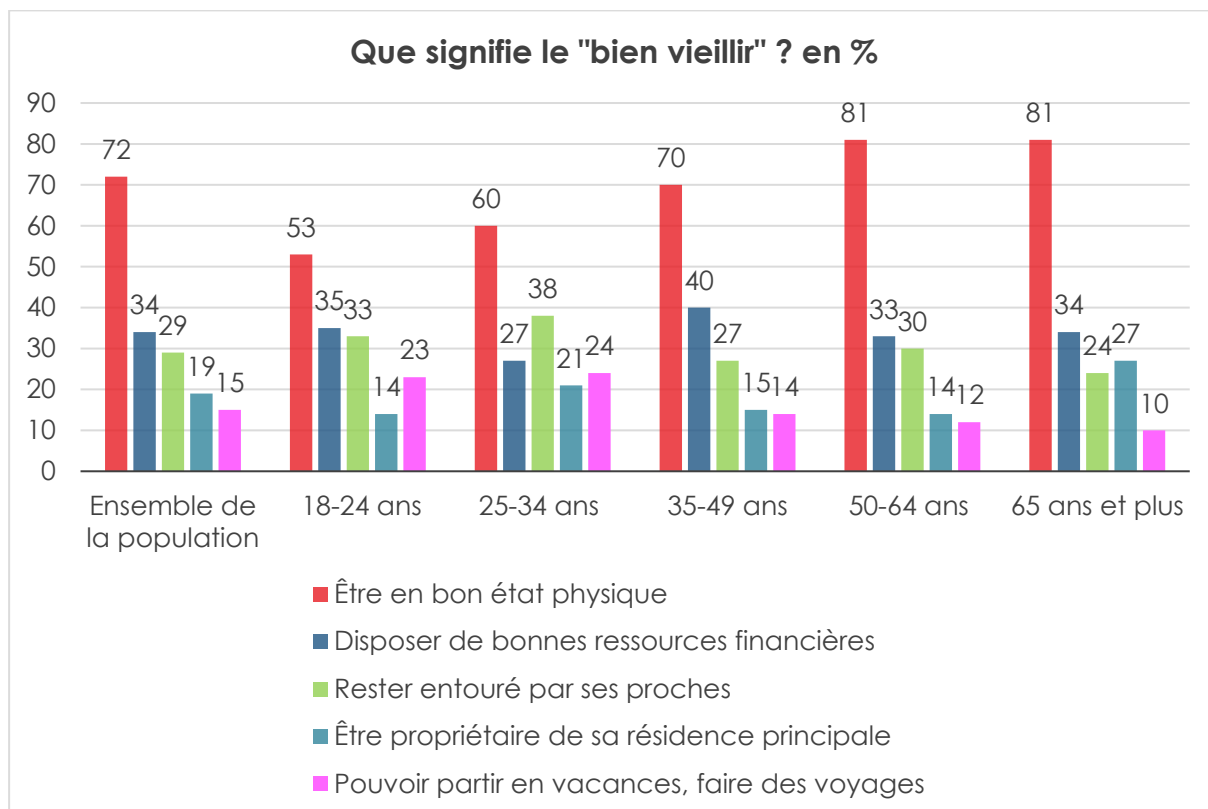
La notion de « bien vieillir » renvoie également à celle de la sécurité financière, indispensable pour garantir une qualité de vie satisfaisante pendant la retraite.

Cette exigence passe d'abord par le fait de « disposer de bonnes ressources financières », un critère évoqué par 34 % des Français dans leur ensemble, 35 % des 18-24 ans et 27 % des 25-34 ans. Elle inclut également, pour 21 % des 25-34 ans, le fait d'être « propriétaire de sa résidence principale ».

L'importance accordée à la possession de son logement atteint ses plus hauts niveaux chez les 65 ans et plus (27 % des citations) et chez les 25-34 ans. Pour ces derniers, cela peut s'expliquer par le fait qu'ils arrivent à une période de leur vie où ils se stabilisent professionnellement et aspirent à acquérir le bien immobilier dans lequel ils prévoient de s'installer.

Les moins de 35 ans accordent par ailleurs une grande importance au maintien d'une vie sociale active, qu'ils considèrent comme l'un des piliers du « bien vieillir ». Ainsi, la préservation du lien avec leurs proches est évoquée par 38 % des 25-34 ans et 33 % des 18-24 ans,

contre 29 % en moyenne dans la population. L'accès aux voyages et aux loisirs est également cité par près d'un jeune sur quatre (23 % des 18-24 ans et 24 % des 25-34 ans), comparé à 15 % des sondés dans leur ensemble.

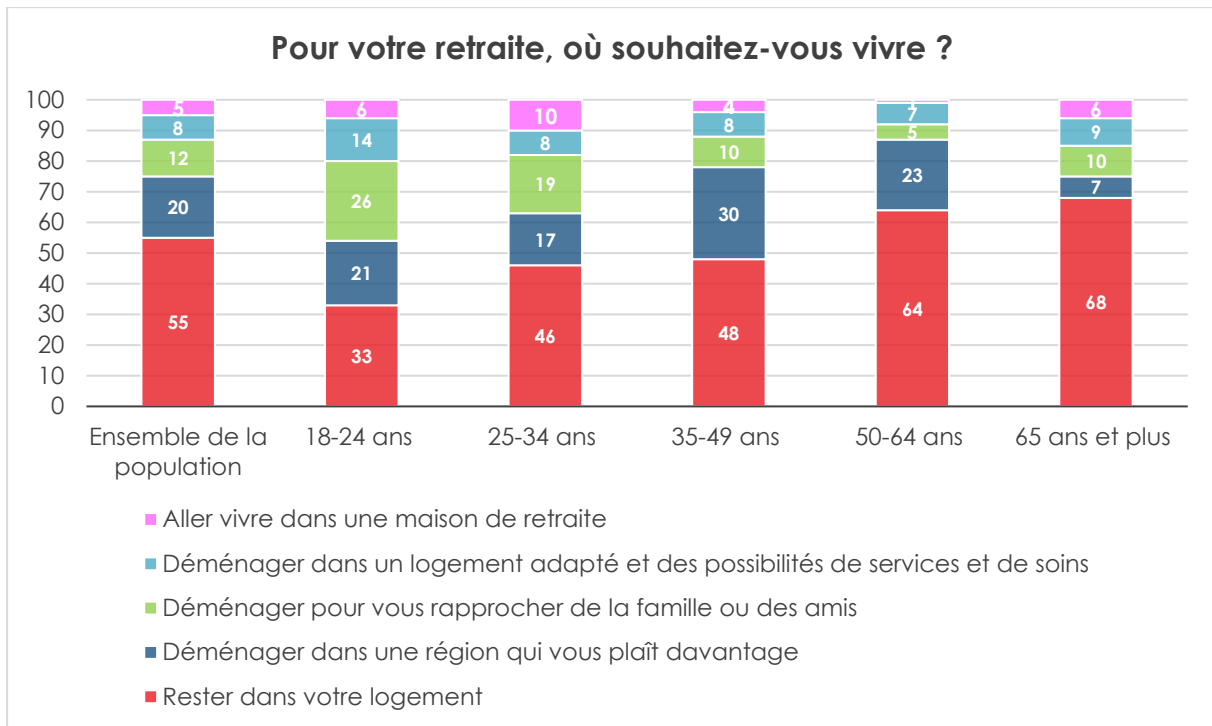


Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

POUR LEUR RETRAITE : LES MOINS DE 35 ANS FONT DU MAINTIEN À DOMICILE ET DU LIEN SOCIAL LEURS PRIORITÉS

Tous âges confondus, les sondés souhaitent en priorité rester dans leur logement une fois à la retraite. La proportion de personnes exprimant ce choix augmente avec l'âge. Citée par 41 % des 18-34 ans, la volonté de rester à domicile est soutenue par 60 % des plus de 50

ans. Chez les moins de 35 ans, la notion de « bien vieillir » met en lumière le souhait de déménager pour se rapprocher de leur famille et de leurs amis, un choix exprimé par 26 % des 18-24 ans et 19 % des 25-34 ans, contre 12 % de l'ensemble de la population. Les 35-64 ans, quant à eux, évoquent davantage l'idée de changer de région (30 % des 35-49 ans et 23 % des 50-64 ans).

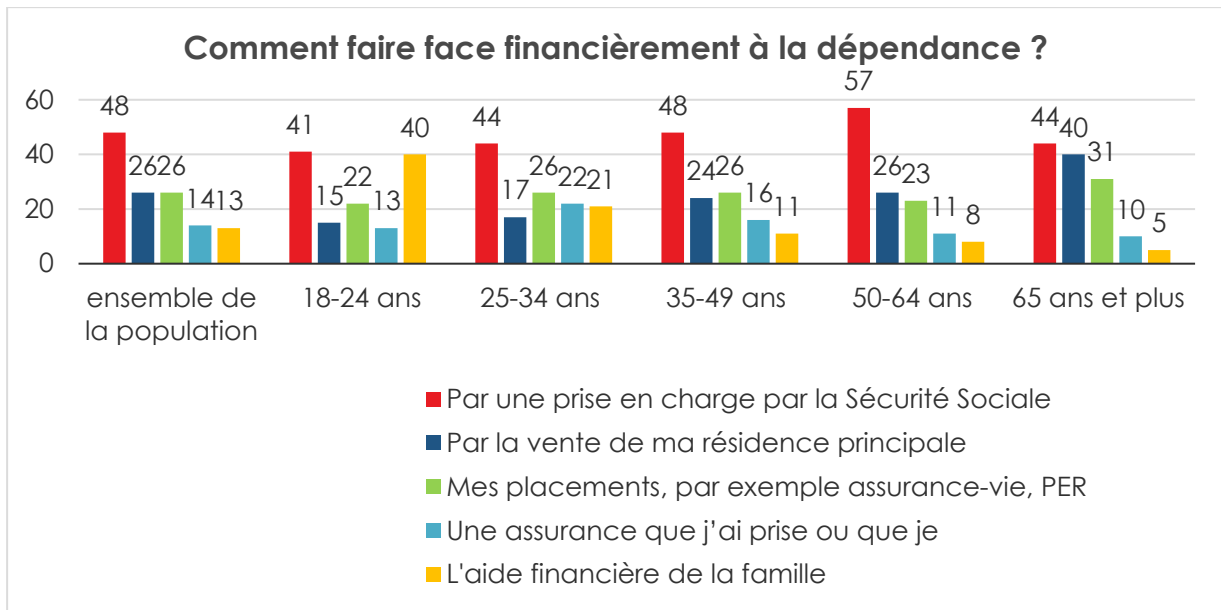


Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LE FINANCEMENT DE LA DÉPENDANCE DOIT D'ABORD RELEVER DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Près d'un sondé sur deux (48 %) estime qu'il incombe à la Sécurité Sociale de prendre en charge financièrement la dépendance. Cet avis est partagé par 41 % des 18-24 ans et 44 % des 25-34 ans. Le pourcentage de répondants en faveur d'un financement public augmente avec l'âge, atteignant 57 % chez les 50-64 ans, avant de retomber à 44 % chez les sondés de 65 ans et plus.

Comme pour la retraite, les jeunes partagent avec leurs aînés la conviction que le financement de la dépendance nécessitera une mobilisation de l'épargne. L'assurance dépendance, citée par 14 % des sondés tous âges confondus, est davantage évoquée par les moins de 35 ans, avec un soutien particulièrement marqué chez les 25-34 ans (22 % des citations). Enfin, les moins de 35 ans se distinguent de leurs aînés en étant plus nombreux à envisager l'aide financière familiale comme une solution possible.



Données AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

*

Malgré la prise de conscience des jeunes adultes des enjeux du vieillissement et de la nécessité de constituer une épargne retraite, le passage à l'acte n'est pas toujours facile. Dans un contexte de crises à répétition, les jeunes sont plus souvent confrontés que leurs aînés à

la précarité de l'emploi et au problème du coût de la vie. Pour nombre d'entre eux, âgés de 18 à 35 ans, la hausse des dépenses préengagées (logement, assurance, abonnements) limite leurs capacités à épargner à long terme.

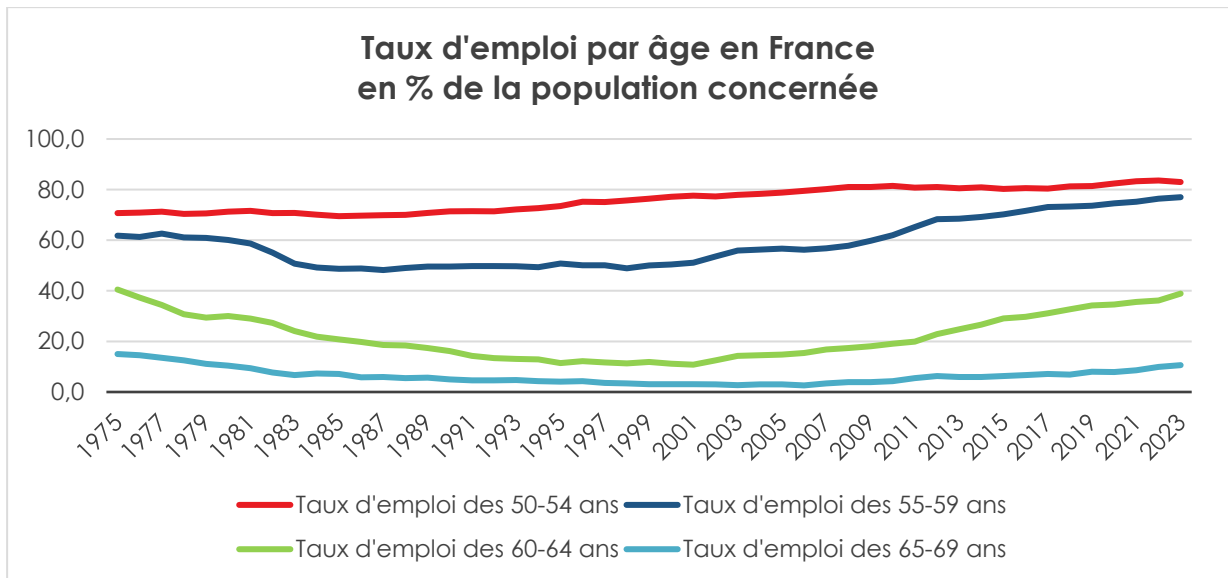
L'EMPLOI DES PLUS DE 55 ANS EN FRANCE, L'ÉTERNEL DÉBAT !

La France se caractérise par le faible taux d'emploi des seniors et tout particulièrement des plus de 60 ans. Depuis une trentaine d'années, les pouvoirs publics tentent d'améliorer le taux d'activité et le taux d'emploi pour diminuer le poids des dépenses de retraite, augmenter les recettes publiques ainsi que la croissance. De réels progrès ont été réalisés même si la France n'a pas encore atteint la moyenne de l'Union européenne. En 2022, selon le service des statistiques du Ministère du Travail, la DARES, le taux d'emploi est de 82,5 % pour les 25-49 ans, de 76,4 % pour les 55-59 ans et de 36,2 % pour les 60-64 ans. 56,9 % des personnes de 55 à 64 ans sont en emploi. Ce taux continue d'augmenter et atteint son plus haut niveau depuis 1975, année du début de la série statistique. Le taux moyen de l'Union européenne dépasse 62 %. En 2023, plus de huit personnes sur dix sont en emploi à 55 ans, mais cette part baisse à cinq sur dix à 61 ans.

UNE FORTE PROGRESSION DES TAUX D'EMPLOI ET D'ACTIVITÉ EN FRANCE

Entre 2018 et 2023, le taux d'activité (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi) des 55-59 ans a augmenté de 2,5 points (80,9 % en 2023) et s'est rapproché de celui des 50-54 ans (87,4 %). Celui des 60-64 ans a crû de 6,2 points sur ces cinq années, dont +2,7 points en 2023, en partie sous l'effet de la réforme des retraites de 2023, mise en œuvre à compter de septembre. Il atteint 41,6 % en 2023, son plus haut niveau depuis 50 ans.

En 2023, le taux d'activité des 55-64 ans en France est de 61,7 %, inférieur d'environ 5 points à celui de l'Union européenne (67,0 %) et d'environ 15 points à celui de l'Allemagne (76,4 %). Si la tendance de ces dernières années se poursuivait, le taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans atteindrait 61 % en 2030 et 71 % en 2070 [Fabre et al., 2023]. Pour les 55-59 ans, le taux d'activité observé en 2023 (80,9 %) atteint déjà celui prévu pour l'année 2025, et est déjà proche de celui projeté à l'horizon 2070 (83 %) par les pouvoirs publics.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Entre 2003 et 2023, le taux d'emploi a augmenté de 21 points pour les 55-59 ans, et de 25 points pour les 60-64 ans. Ainsi, en 2023, un tiers des personnes en emploi ont plus de 50 ans, contre un cinquième au début des années 2000. En vingt ans, le taux de chômage des seniors est resté durablement inférieur à la moyenne. En 2023, le taux de chômage des 55-59 ans est de 4,9 % et celui des 60-64 ans de 6,4 %, contre 7,3 % pour l'ensemble des classes d'âge. Par ailleurs, en France, les rémunérations salariales des seniors sont, en moyenne, plus élevées que celles des générations plus jeunes, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres pays d'Europe.

DE 55 À 69 ANS, UNE SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL TRÈS ÉVOLUTIVE

En moyenne entre 55 et 69 ans, en 2023, 43 % des personnes sont en emploi (4 % d'entre elles cumulant

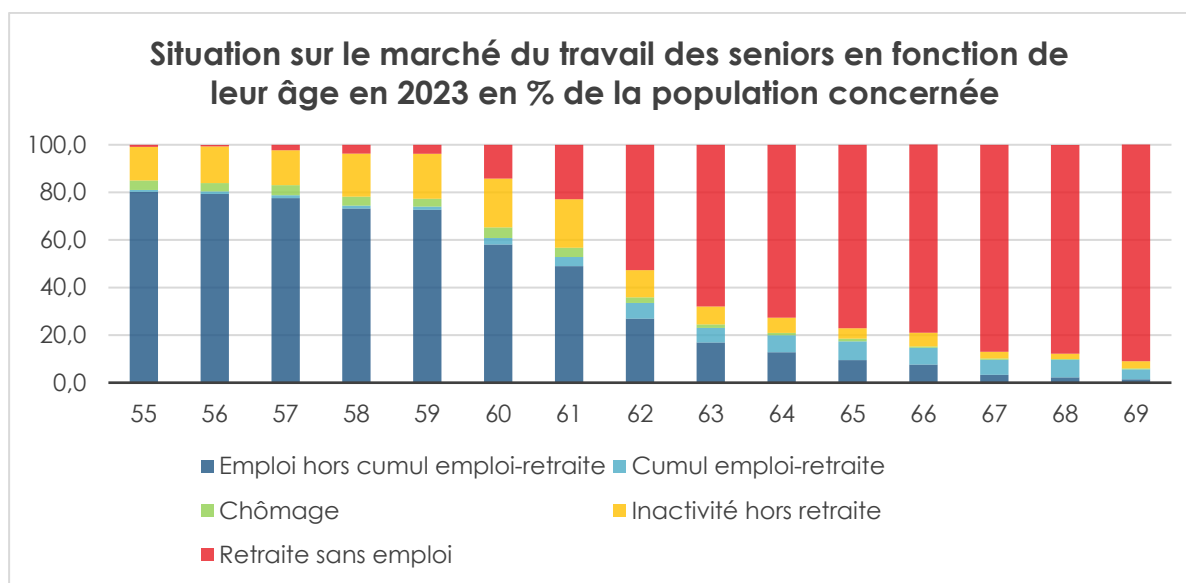
emploi et retraite) et 43 % sont à la retraite sans emploi (appelées « retraitées » dans la suite de l'étude). Les 14 % restants, « ni en emploi ni à la retraite » (NER), sont soit au chômage (2 %), soit inactifs sans percevoir de retraite (11 %). En 2023, à 55 ans, 81 % des personnes sont en emploi, les autres situations étant minoritaires : 4 % sont au chômage, 14 % inactives sans être à la retraite et 1 % à la retraite sans emploi. À 61 ans, le taux d'emploi diminue à 53 %, 24 % des personnes sont NER et 23 % sont à la retraite. À 69 ans, 91 % des personnes sont retraitées, seulement 6 % sont en emploi (la majorité cumulant emploi et retraite), et 3 % sont NER.

UN CINQUIÈME DES SENIORS NI EN EMPLOI, NI À LA RETRAITE (NER)

En moyenne entre 55 et 61 ans, 21 % des seniors sont NER. La plupart subissent leur situation, notamment les chômeurs qui cherchent

activement un emploi, mais n'en trouvent pas (4 % des 55-61 ans), mais aussi les personnes inactives qui le sont pour une raison de santé ou de handicap. 10 % des personnes de 55 à 61 ans sont dans

cette dernière situation. La santé ou le handicap constitue la principale raison d'inactivité entre 55 et 61 ans. Cette part décline à partir de 62 ans avec la hausse des départs à la retraite.



En moyenne, avant 62 ans, 7 % des personnes NER le sont pour une autre raison que le chômage ou la santé. Ce pourcentage augmente à l'approche de l'âge légal de départ à la retraite, passant de 5 % à 55 ans à 9 % à 61 ans. Le souhait de rester à la maison est la raison la plus citée (27 % entre 2021 et 2023). Cette raison est plus fréquente chez les femmes (36 %) que chez les hommes (6 %). L'approche de la retraite constitue un motif également fréquemment cité (17 %). Il est mentionné par 42 % des NER de 61 ans. Environ 50 % de ceux qui citent cette raison deviennent effectivement retraités un an plus tard. 8 % des NER de 55 à 61 ans se disent découragés, ce qui les place

dans le « halo autour du chômage », ils souhaitent un emploi sans, pour autant, faire une recherche active.

13 % DE CUMULANTS EMPLOI-RETRAITE

77 % des 50 à 74 ans étaient en emploi au moment de la liquidation de leurs droits à la retraite en 2023, et 87 % d'entre eux ont cessé de travailler dès qu'ils ont commencé à percevoir leur retraite. 82 % arrêtent de travailler parce qu'ils remplissaient les conditions requises. 7 % des retraités ont arrêté de travailler pour des raisons de santé, les femmes étant plus nombreuses que les hommes à évoquer ces motifs.

13 % des retraités continuent à travailler après la liquidation de leurs droits. Ce taux est de 12 % chez les cadres contre 7 % chez les ouvriers. Il atteint 42 % pour les professions libérales et 33 % pour les commerçants. 38 % des retraités continuent à travailler pour des raisons financières. 46 % sont diplômés du supérieur, avec une majorité ayant pris leur retraite après 63 ans. 23 % ont encore un emprunt immobilier en cours. 21 % sont locataires et 17 % ont encore un enfant à leur domicile.

36 % continuent à travailler parce qu'ils aiment travailler ou pour le contact humain et la vie sociale. Les indépendants (36 %) et les cadres (22 %) sont surreprésentés dans ce groupe.

La proximité de la retraite et les contraintes familiales sont les principaux moteurs qui conduisent à l'inactivité parmi les personnes âgées de 55 à 61 ans, surtout chez les femmes. Le découragement et les problèmes de santé jouent également un rôle significatif dans la baisse du taux d'emploi. A contrario, les motivations financières tout comme le plaisir au travail sont des facteurs importants pour rester en activité. Des différences marquées entre les sexes et les statuts socio-économiques sont constatées en la matière. Les cadres et les indépendants ont tendance à travailler plus longtemps après la retraite, souvent par satisfaction personnelle, tandis que les ouvriers et employés continuent plus souvent une activité professionnelle pour des raisons financières.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

PATRIMOINE FINANCIER DES MÉNAGES : RETOUR SUR UNE ANNÉE ATYPIQUE

Selon le rapport de l'épargne réglementée publié le 18 juillet 2024 par la Banque de France, les flux en faveur des principaux placements financiers des ménages ont atteint, en 2023, 109,5 milliards d'euros. Ils ont été inférieurs à ceux, exceptionnels, des années précédentes (166 milliards d'euros en 2022 par exemple). Ils restent néanmoins supérieurs à la moyenne sur 2010-2019 (91,7 milliards).

PRÈS DE 6 200 MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS DE PLACEMENTS FINANCIERS

L'encours des placements financiers des ménages a progressé, en 2023, de 5,8 % pour atteindre 6 185,7 milliards d'euros, contre 5 848,4 milliards en 2022. L'encours du patrimoine financier a, en 2023, augmenté en raison d'effets de valorisation positifs. L'effet valorisation explique les deux tiers de l'augmentation de l'augmentation du patrimoine (227 milliards d'euros, les flux annuels expliquant le tiers restant (109,5 milliards d'euros).

La structure du patrimoine financier des ménages est restée, en 2023, stable en termes d'encours, les dépôts bancaires représentent 34 %

de l'encours, l'assurance vie 32 % et les actions et assimilés 28 %. La part des dépôts bancaires et de l'assurance vie a légèrement diminué par rapport à 2022, au profit des actions, portées par des effets de valorisation positifs. Les dépôts à vue ont représenté 12,1 % du patrimoine en 2023, contre 13,7 % fin 2022, tandis que la part des comptes à terme a progressé à 2,6 %, contre 1,4 % fin 2022. L'épargne réglementée détenue par les ménages, et hors PEL, s'élevait à 682,6 milliards d'euros en encours fin 2023 (+16 % sur un an). Sa rémunération moyenne a augmenté à 3,12 %, soutenue par la hausse au 1^{er} février 2023 des taux du livret A et du LDDS à 3 %, et par celle du LEP à 6,1 %, taux ramené à 5 % au 1^{er} août, soit des niveaux de rendement inégalés depuis la création de ce livret en 1986.

Les encours des produits de fonds propres (actions) augmentent de 10,9 % par rapport à l'année précédente, atteignant 2 379,6 milliards d'euros. La hausse significative de leur valorisation a représenté 194,8 milliards en 2023, contre -242,4 milliards en 2022. Les placements nets en produits de

fonds propres sont moins élevés qu'en 2022 (37,5 milliards d'euros en 2023, après 60,8 milliards en 2022), mais restent bien supérieurs aux flux d'avant 2020. Les flux vers l'assurance vie en unités de compte baissent à 26,7 milliards en 2023, après 34,7 milliards en 2022.

Les encours des produits de taux n'ont, en 2023, augmenté que de 2,9 %, à 3 736,3 milliards d'euros. Cette augmentation est due à une légère hausse de leur valorisation (+31,9 milliards d'euros, après -252,8 milliards en 2022), et à des flux importants, bien qu'un peu plus modestes qu'en 2022 (74,2 milliards d'euros après 100,2 milliards en 2022). La valorisation positive des produits de taux est essentiellement due à celle des fonds en euros de l'assurance vie (28 milliards d'euros), tandis que les flux ont surtout concerné les comptes à terme, le livret A, le LDDS et le LEP.

Les encours de numéraire et les dépôts à vue diminuent de 6,1 % en 2023, comme ceux des livrets ordinaires (-15,4 %, après une légère hausse en 2022). C'est également le cas du Plan d'Épargne Logement (PEL), qui accentue sa tendance baissière avec une diminution de 10,7 % en 2023. Le livret A connaît une hausse de 13,6 % et le LDDS de 11,3 %. L'encours du Livret d'Épargne Populaire (LEP) enregistre une hausse de 49,9 % et les comptes à terme de 106,1 %. Les encours des

comptes à vue et sur livret ordinaire sont en baisse.

2023, REcul DES DÉPÔTS À VUE AU PROFIT DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Si entre 2015 et 2022, les ménages avaient en France accru leurs dépôts à vue, depuis ils ont réaffecté une partie de leurs liquidités sur les livrets réglementés (livret A, livret de développement durable et solidaire et livret d'épargne populaire, etc.). Cette baisse de la part des dépôts à vue est constatée dans la grande majorité des États membres de l'Union européenne. Cette réallocation est imputable à la hausse des prix qui érode les dépôts à vue et à l'augmentation des rendements de l'épargne réglementée. Les flux de numéraire et de dépôts à vue ont été ainsi négatifs de 48,4 milliards d'euros en 2023, quand les dépôts bancaires rémunérés ont progressé de 33,7 milliards. Les organismes de placement collectif (OPC) monétaires, après des années d'errance, ont connu un rebond (+8,4 milliards d'euros de flux nets en 2023, après 1,8 milliard en 2022, pour un encours de 14,4 milliards d'euros). L'épargne réglementée a été la grande gagnante, en 2023, avec des flux de 61,4 milliards d'euros sur l'année, dont +28,4 milliards pour le seul premier trimestre. Les comptes à terme ont enregistré une forte croissance (84,3 milliards de flux en 2023, après 19,4 milliards en 2022), et ont été en partie alimentés par des sorties des livrets ordinaires

(-42,2 milliards d'euros en 2023, après +10 milliards en 2022). Les fonds euros, dont la rémunération a moins augmenté que celle du Livret A entre 2022 et 2023, ont connu une augmentation plus faible (+3,6 milliards d'euros en 2023, après + 0,9 milliard en 2022). En revanche, les obligations – détenues directement ou indirectement via des OPC – n'ont pas bénéficié, en 2023, de cette réallocation de l'épargne, les flux nets de 2023 étant plus faibles que ceux de 2022.

83 MILLIONS DE COMPTES À VUE EN FRANCE

Près de 83 millions de comptes à vue – ou comptes courants –, généralement non rémunérés, étaient comptabilisés en décembre 2023, contre 82 millions en 2022, pour un encours de 660 milliards d'euros, en baisse de 11 % sur un an. 20 millions de livrets ordinaires à fin 2023 étaient dénombrés, un niveau proche de celui de 2022, pour un encours de 218 milliards d'euros (-17 % sur un an), soit un encours moyen de 10 742 euros, niveau supérieur à celui des encours moyens des livrets d'épargne réglementée. Les livrets ordinaires ne sont pas soumis à un plafonnement, ce qui explique leur encours plus élevé.

Les dépôts à vue supérieurs à 10 000 euros ne représentaient, en 2023, que 13 % des comptes, mais 83 % de l'encours. Pour les livrets ordinaires, 12 % des comptes

avaient un solde supérieur à 20 000 euros, et ils représentaient 84 % de l'encours. Par rapport à 2022, les plus de 65 ans ont vu leur part dans l'encours des livrets ordinaires augmenter (42 %, contre 40,5 % en 2022).

82,2 % DES FRANÇAIS ONT UN LIVRET A

Au 31 décembre 2023, le nombre de livrets A s'élevait à 57 millions, quasi intégralement détenus par des personnes physiques (les associations et les bailleurs sociaux peuvent également accéder au Livret A). Sur l'année 2023, ce nombre a augmenté de 2 %. Les ouvertures de livrets A appartenant à des personnes physiques ont atteint leur plus haut niveau depuis 2012, à 3,7 millions, quand les fermetures se maintenaient à 2,7 millions. Plus de 8 Français sur 10 (82,2 %) détenaient un livret A fin 2023.

Fin 2023, l'encours du Livret A a atteint, selon la Banque de France, 414 milliards, un niveau jamais égalé depuis le début de la collecte de l'épargne réglementée. Cette progression est uniquement due aux personnes physiques (+ 13,6 %), l'encours des personnes morales diminuant au contraire de 35 %, et atteignant 16 milliards.

Les versements sur les livrets A détenus par des personnes physiques se sont élevés à plus de 200 milliards d'euros, quand les retraits n'ont représenté que

167 milliards. La collecte nette (hors intérêts) a été de 36 milliards d'euros plaçant l'année 2023 en tête des montants de collecte nette observés, devant 2020 et 2022. Une décollecte ponctuelle a été constatée en octobre 2023, en lien avec le relèvement du plafond du LEP de 7 700 à 10 000 euros.

13 % DES LIVRETS A AU PLAFOND

L'encours moyen du livret A s'est élevé fin 2023 à 7 077 euros pour une personne physique. Ce montant est en augmentation de plus de 700 euros par rapport à 2022.

La proportion des détenteurs de livret A au plafond s'établit, en 2023, à 12,7 %, en hausse de 3 points par rapport à 2022. Ces livrets représentaient 43 % de l'encours en 2023, contre 38 % l'année précédente.

Les épargnants de plus de 65 ans représentaient 35 % des encours, alors qu'ils possèdent 22 % des livrets A – soit leur poids dans la population française au 1^{er} janvier 2023.

LES JEUNES TOUJOURS ADEPTES DU LIVRET A

L'année 2023 a été marquée par la forte augmentation des ouvertures de livret A chez les exploitants agricoles, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise, et enfin les retraités. Mais, les étudiants et les mineurs ont représenté la part la plus importante

des ouvertures de livret A, à 32 % (contre 34 % en 2022).

PRÈS DE 5 MILLIONS DE LIVRETS A INACTIFS

Le nombre de livrets A inactifs – c'est-à-dire sans un versement ou un retrait – depuis au moins cinq ans a légèrement baissé en 2023 par rapport à 2022. Il s'établit à 4,8 millions, et a représenté un encours de 16,4 milliards d'euros. 73 % de ces comptes ont un encours inférieur à 150 euros.

UN PEU PLUS DE 10 OPÉRATIONS PAR AN POUR LES LIVRETS ACTIFS

Sur les livrets A actifs, environ un mouvement par mois a été constaté en 2023 (avec, en moyenne, 5,5 versements et 6,3 retraits par an). Les livrets au milieu de la distribution connaissent plus de mouvements que les livrets au plafond ou que les livrets pour lesquels l'encours est inférieur à 150 euros. Les montants moyens versés ou retirés sur les livrets A actifs s'élèvent à respectivement 713 euros et 496 euros. 59 % des livrets A avaient, en 2023, plus de dix ans, et concentraient 63 % de l'encours.

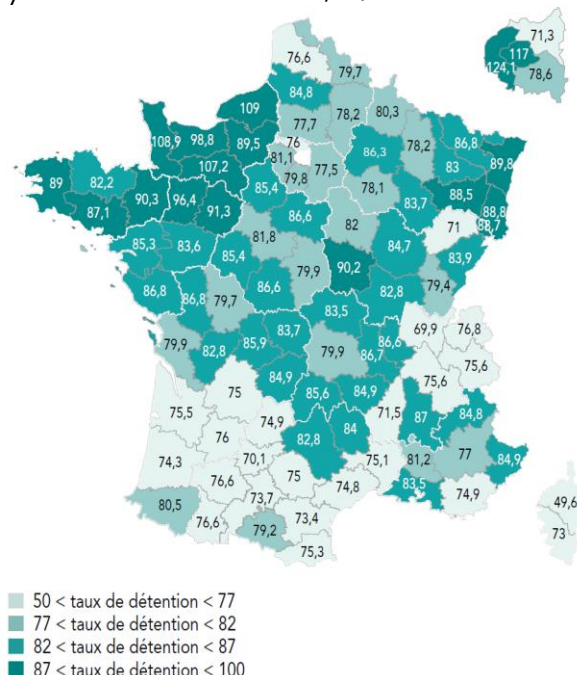
DES DIFFÉRENCES TERRITORIALES SUR LA DÉTENTION ET L'ENCOURS

Le taux de détention du Livret A dépasse la moyenne nationale (82 %) dans les départements de l'Ouest, dans l'Est, en Rhône-Alpes et dans le Sud-Ouest. La détention est élevée dans les territoires sur

lesquels la Banque Postale ou les Caisses d'Épargne disposaient d'un réseau dense. Le taux de possession peut dépasser 100 % en raison de la comptabilisation des Livrets A détenus par les personnes morales et par le fait que la Caisse des

Dépôts prend en compte le lieu d'ouverture du Livret A et non le lieu de résidence de son titulaire. Par ailleurs, les Livrets A ouverts en ligne sont rattachés au département dans lequel la banque en ligne a son siège social.

Livret A : taux de détention par départements en 2023
(en % ; moyenne nationale : 82,2 % en France métropolitaine)

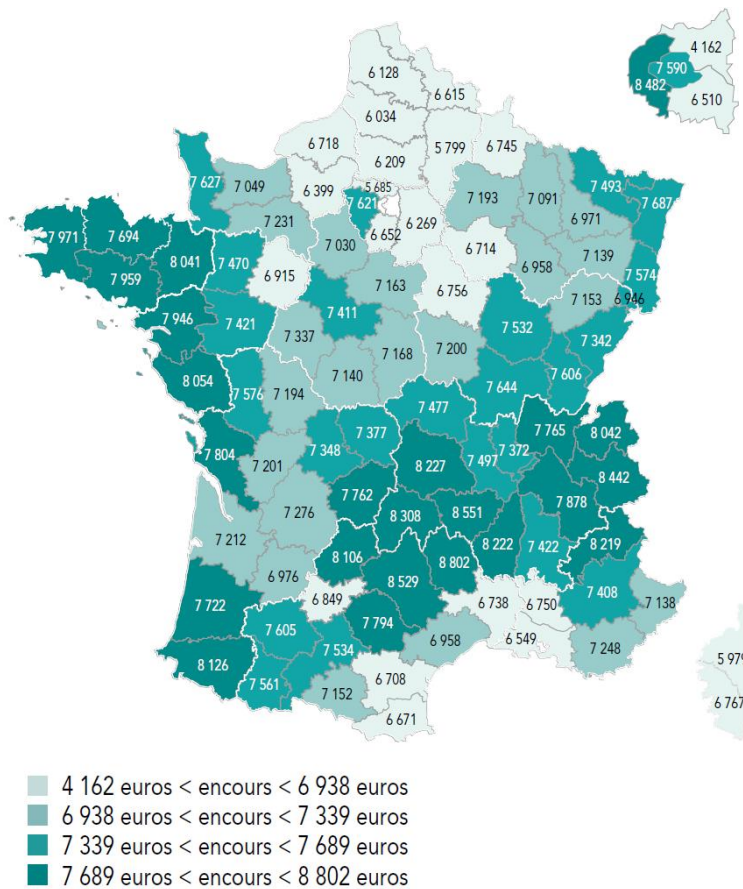


Source Banque de France

Les encours moyens du Livret A sont plus élevés à l'Ouest, en Rhône – Alpes – Auvergne et à l'ouest de la Région parisienne. Ils sont plus faibles dans le Nord, en Corse et en Champagne. Les écarts d'encours

s'expliquent par ceux de revenus. Ainsi, l'encours moyen est de 8 482 euros dans les Hauts-de-Seine, contre 6 128 euros dans le Pas-de-Calais ou 5 979 euros en Haute Corse.

Encours moyen par détenteur de Livret A



Source Banque de France

PRÈS DE 20 000 EUROS D'ENCOURS EN MOYENNE POUR LES LIVRETS A DÉTENUS PAR LES PERSONNES MORALES

L'encours moyen du Livret A détenu par les personnes morales a reculé en 2023 de 36 % par rapport à 2022 pour atteindre 19 076 euros. Cette baisse est la première enregistrée depuis 2012. La décollecte est particulièrement sensible chez les organismes de logements sociaux. L'encours détenu par ces derniers a diminué de 60 % et est tombé à 5,5 millions d'euros. Désormais, les organismes de logements sociaux ne représentent plus que 35 % des

encours des livrets A détenus par des personnes morales en 2023, contre 56 % en 2022.

LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (LDDS) PROFITE, COMME LE LIVRET A, DE L'EFFET TAUX

Au 31 décembre 2023, 26 millions de LDDS étaient dénombrés en progression de 3 % par rapport à 2022. 2,1 millions de LDDS ont été ouverts en 2023, soit 400 000 de plus qu'en 2022, le nombre de clôtures restant stable. Le solde net, 814 000 comptes, est ainsi en hausse par rapport à l'année précédente.

Le taux de détention dans la population de plus de 18 ans a ainsi augmenté et atteint 47,3 %.

L'encours du LDDS s'élevait, fin décembre 2023, à 149 milliards d'euros, en hausse de 11 % par rapport à décembre 2022. Les versements se sont élevés à 66 milliards, quand les retraits ont représenté 57 milliards, soit une collecte nette (hors intérêts) de 8,7 milliards. Il s'agit des niveaux de versements et de collecte nette les plus élevés jamais enregistrés.

28 % DES LDDS AU PLAFOND

L'encours moyen d'un LDDS est de 5 800 euros, en progression continue depuis 2009. 7,1 millions de comptes (contre 6 millions en 2022) ont atteint ou dépassé le plafond de 12 000 euros. En 2023, 28 % des LDDS dépassent le plafond (24 % en 2022). Ils représentaient 60 % de l'encours, contre 55 % en 2022.

LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP), UNE ANNÉE 2023 EN OR

La forte rémunération du LEP a, en 2023, conduit à une forte augmentation du nombre d'ouvertures (+3,2 millions). En net, le nombre de LEP a augmenté de 2,5 millions (+30 %). Le taux de détention du LEP a atteint 20,2 % de la population majeure.

L'encours du LEP atteint un nouveau record en 2023 ; 71,8 milliards d'euros, soit une augmentation de

50 % sur l'année. Le taux de 6,1 % puis de 6 % ainsi que le relèvement du plafond de 7 700 à 10 000 euros expliquent la progression de l'encours. Les versements sur les LEP en 2023 se sont élevés à 32 milliards d'euros, contre moins de 18 milliards l'année précédente. Dans le même temps, les retraits n'ont été que de 15,4 milliards, en très légère augmentation par rapport à 2022. La collecte nette (hors intérêts) atteint 16,6 milliards d'euros : un record historique.

L'encours moyen d'un LEP était, en 2023, de 6 579 euros, soit un montant supérieur de 15 % à celui observé en 2022, du fait, en partie, de la hausse du plafond en octobre 2023. En 2023, 55 % des LEP ont un encours qui dépasse l'ancien plafond réglementaire de 7 700 euros, contre 47 % en 2022. Ils représentent 82 % des encours (71 % en 2022).

Au 31 décembre 2023, le nombre de LEP s'élève ainsi à presque 11 millions. En 2023, 19,5 millions de personnes étaient éligibles au LEP, sur la base de leur déclaration de revenus 2022. Rapporté à ce nombre, le taux de détention de ce livret s'établit à 56 %, soit plus de 10 points de plus qu'en 2022. Comme en 2022, le nombre de LEP a augmenté pour toutes les catégories d'âge, mais il a doublé chez les 18-25 ans, faisant passer leur poids dans le total de 1 % en 2021 à 2,8 % en 2022, et à 4,1 % en 2023. Les épargnants de plus de

65 ans détiennent, de leur côté, 45 % des encours des LEP pour un poids dans la population majeure de 27 %.

Les ouvertures de nouveaux livrets ont été dynamiques pour toutes les catégories socioprofessionnelles, mais c'est chez les étudiants qu'elles ont le plus progressé (+ 77 % sur un an). Ils ont ainsi réalisé 5,4 % des ouvertures en 2023 contre 3,1 % en 2022.

Les 96 départements de France métropolitaine ont vu leur encours augmenter, les taux de croissance variant cependant de 33 % à 91 %. Les départements dont le niveau d'encours est déjà plus élevé, comme la façade atlantique, sont souvent ceux dont les taux de croissance sont plus faibles, mais ce constat se vérifie moins pour le pourtour méditerranéen et l'est de la France.

LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT (PEL), UN PRODUIT TOUJOURS À LA CROISÉE DES CHEMINS

Depuis 2018, le PEL est en déclin. Sa fiscalisation et son rendement relativement faible n'incitent pas les épargnants à opter pour ce produit. Initialement destiné à aider les ménages à financer leur projet immobilier, dans les années 2000 et 2010, il était essentiellement devenu un placement financier.

Après une baisse de 8 % en 2022, le nombre de PEL diminue encore de

12 % en 2023, pour atteindre 9,9 millions de plans. L'encours a baissé de 11 % en 2023, pour s'établir à 257 milliards d'euros.

Le taux de détention du PEL était de 14,6 % en 2023, contre 24 % en 2016. En 2023, la décollecte nette (hors intérêts) a atteint 37,4 milliards d'euros, contre 16,5 milliards en 2022.

En 2023, le taux d'emprunt associé au PEL était attractif, 3,2 % pour un taux de marché à 3,8 %. Cependant, pour l'octroi d'un prêt, ce taux est fonction des intérêts accumulés et n'intervient qu'au bout de quatre ans. Or, les taux de marchés ont depuis amorcé une baisse, ce qui pourrait nuire au PEL. En revanche, les vieux PEL s'avèrent intéressants. Ceux ouverts sur la période 2016-2022 permettent d'emprunter à 2,2 % toujours après, au minimum, quatre ans de détention. En revanche, l'épargne n'est rémunérée qu'à 1 %. Les taux de rémunération et le taux des prêts du PEL sont ceux fixés à l'ouverture de ces derniers.

L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE ET LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

L'épargne réglementée est régulièrement accusée de ne pas financer l'économie. Or, comme tout placement, dépôts à vue compris, elle donne lieu à une utilisation, à une affectation. Le logement social, l'État, les collectivités locales, les entreprises,

les associations bénéficient de l'argent collecté à travers les différents produits d'épargne réglementée, sous forme de prêts, d'achats de titres obligataires ou monétaires. Certains souhaiteraient affecter l'argent du Livret A à la défense, d'autres à la transition écologique. Au-delà de la question de l'affectation, il ne faut pas oublier que les placements effectués à partir de l'argent collecté sont essentiels pour rémunérer les épargnants et les salariés en charge de la gestion ainsi que pour garantir la liquidité de l'épargne. Le tour de force de l'épargne réglementée est de transformer de l'épargne de court terme, liquide et bénéficiant d'une garantie de capital, en ressources longues pour l'économie. La Caisse des Dépôts et consignations (CDC) et les banques jouent ainsi un rôle d'intermédiation.

Environ 60 % de l'encours du Livret A, du LDDS et du LEP sont centralisés par la CDC. Au 31 décembre 2023, l'encours centralisé dans le fonds d'épargne de la CDC s'élevait ainsi à 370,8 milliards d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2022, dont 334,8 milliards au titre du livret A et du LDDS et 35,9 milliards au titre du LEP. La ressource issue de l'épargne centralisée a financé 96,8 % du montant des prêts accordés en 2023 par le Fonds d'épargne. Près de 23 milliards d'euros de prêts ont été mis en place ou modifiés en 2023. Dans le détail, 16,1 milliards de nouveaux prêts ont été signés et

4,2 milliards de prêts existants ont été réaménagés. Ces prêts ont financé, en grande majorité, le logement social et la politique de la ville.

L'actif du Fonds d'épargne est également constitué d'un portefeuille de titres financiers liquides visant à garantir la liquidité de l'épargne réglementée. La gestion de ce portefeuille a également pour objectif de générer un rendement, afin d'assurer la rentabilité des produits d'épargne et de permettre un financement du logement social à des taux compétitifs. Le portefeuille d'actifs financiers a progressé en 2023 de 40,1 milliards d'euros, pour atteindre 197,3 milliards d'euros. En 2022, il avait déjà augmenté, de 27,7 milliards d'euros.

L'intégralité des prêts du Fonds d'épargne concourt au financement d'une ou plusieurs des trois catégories de la transition écologique et solidaire voulue par le Gouvernement : la transition écologique et énergétique, l'économie responsable, les projets d'intérêt général. 12,6 milliards d'euros ont financé en 2023 la construction ou la rénovation de près de 200 000 logements sociaux. Les prêts ont permis le financement de la construction de 83 741 nouveaux logements sociaux (-1 % par rapport à 2022). Ils ont également contribué à la réhabilitation de 105 486 autres logements du parc existant.

Le fonds d'épargne finance également des prêts en faveur de certains types d'habitats (établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées, habitat pour jeunes, logements d'insertion, hébergement pour les personnes défavorisées). Environ 800 millions d'euros ont été ainsi affectés à cet effet en 2023. À cela il faut ajouter les prêts pour le secteur public local. L'enveloppe, reconduite pour cinq ans, s'articule désormais autour de trois axes : les Projets Transformation écologique, les Projets Cohésion et les Projets Investissement public. 3,5 milliards d'euros ont été ainsi distribués en 2023. Le Fonds d'épargne a financé, l'année dernière, grâce à l'épargne

réglementée, 10,8 milliards d'euros de prêts contribuant à la transformation écologique, qu'il s'agisse d'opérations en lien avec le logement social ou avec la politique de la ville.

Les 40 % des ressources non centralisées sont utilisées par les établissements financiers collecteurs qui doivent néanmoins se conformer à des règles précises. 80 % des fonds non centralisés de ces livrets doivent être affectés au financement des PME. Les principaux établissements collectant le livret A et le LDDS ont l'obligation de publier un rapport sur l'emploi des ressources collectées par ces deux livrets et conservées à leur bilan.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Juillet 2024 : +2,71 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : +2,58 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -46,420 milliards d'euros Encours : 478,901 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	3,00 % Plafond 22 950 euros	Juillet 2024 : +1,57 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 11,71 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +28,68 milliards d'euros Encours : 427 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	3,00 % Plafond 12 000 euros	Juillet 2024 : +730 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 5,61 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +11,24 milliards d'euros Encours : 155,1 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	2,25 % Pour les PEL ouverts À compter du 01/01/2024 Plafond 61 200 euros	Juillet 2024 : -2,45 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -24,13 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -30,192 milliards d'euros Encours : 228,769 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	2 % Plafond 15 300 euros	Juillet 2024 : +130 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 398 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : +1,664 milliard d'euros Encours : 35,202 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 3 % Plafond : 1 600 euros	Juillet 2024 : +21 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -73 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : -182 millions d'euros Encours : 4,707 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	4,00 % Plafond : 10 000 euros	Juillet 2024 : +460 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : +4,98 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +20,67 milliards d'euros Encours : 76,9 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,93 % (juillet 2024) Pas de plafond légal	Juillet 2024 : +308 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -8,893 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -30,533 milliards d'euros Encours : 188,310 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (mars 2024) : 5,279 millions Encours (mars 2024) : 117,51 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (mars 2024) : 121 821 Encours (mars 2024) : 2,76 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2023) UC (en 2023)	+2,6 % +6,2 %	Juillet 2024 : +1,8 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 17,9 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : 2,4 milliards d'euros Encours fin 2023 : 1 956 milliards d'euros
SCPI 2023 2022	4,52 % 4,53 %	Évolution sur l'année 2023 : +5,66 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +10,20 milliards d'euros Encours fin 2023 : 90,1 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE - *provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats août 2024
CAC40	29 décembre 2023	7 543,18
	30 août 2024	7 630,95
	Évolution en août 2024	+2,09 %
	Évolution sur 12 mois	+3,62 %
DAXX	29 décembre 2023	16 751,64
	30 août 2024	18 907,66
	Évolution en août 2024	+2,80 %
	Évolution sur 12 mois	+19,18 %
Footsie 100	29 décembre 2023	7 733,24
	30 août 2024	8 376,63
	Évolution en août 2024	+1,28 %
	Évolution sur 12 mois	+12,13 %
Eurostoxx	29 décembre 2023	4 518,28
	30 août 2024	4 957,98
	Évolution en août 2024	+2,49 %
	Évolution sur 12 mois	+14,98 %
Dow Jones	29 décembre 2023	37 689,54
	30 août 2024	41 563,08
	Évolution en août 2024	+1,47 %
	Évolution sur 12 mois	+18,49 %
Nasdaq Composite	29 décembre 2023	15 011,35
	30 août 2024	17 713,62
	Évolution en août 2024	+2,67 %
	Évolution sur 12 mois	+25,58 %
S & P 500	29 décembre 2023	4 769,83
	30 août 2024	5 648,40
	Évolution en août 2024	+3,50 %
	Évolution sur 12 mois	+24,63 %
Nikkei	29 décembre 2023	33 464,17
	30 août 2024	38 647,75
	Évolution en août 2024	+0,32 %
	Évolution sur 12 mois	+19,53 %
Shanghai Composite	29 décembre 2023	2 974,93
	30 août 2024	2 842,21
	Évolution en août 2024	-1,29 %
	Évolution sur 12 mois	-9,40 %
Euro/dollar	29 décembre 2023	1,1060
	30 août 2024	1,1051
	Évolution en août 2024	+2,32 %
	Évolution sur 12 mois	+1,27 %
Once d'or en dollars	29 décembre 2023	2 066,67
	31 août 2024	2 503,90
	Évolution en août 2024	+4,18 %
	Évolution sur 12 mois	+29,17 %
Pétrole Baril Brent en dollars	29 décembre 2023	77,13
	30 août 2024	78,88
	Évolution en août 2024	-0,32 %
	Évolution sur 12 mois	-8,27 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 31 août 2024	2,558 % 3,009 %
Taux du Bund à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 31 août 2024	2,023 % 2,300 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 31 août 2024	3,866 % 4,100 %
Taux de l'Euribor au 31 août 2024 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	3,589 % 3,490 % 3,360 % 3,088 %
Crédit immobilier (Taux moyen du marché - source Empruntis au 31 août 2024) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	Stable 3,55 % 3,70 % 3,80 % 3,90 %
Taux d'usure Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1^{er} juillet 2024 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	3,45 % 4,60 % 4,62 % 4,48 % 5,08 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au troisième 2024 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	4,60 % 6,13 % 6,16 % 5,97 % 6,77 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4% le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1% au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4% au 1 ^{er} juillet 2022 Revalorisation de 0,8% au 1 ^{er} janvier 2023 Revalorisation de 5,3% au 1^{er} janvier 2024	Minimum contributif au 1^{er} janvier 2024 : 733,04 euros bruts par mois jusqu'à 120 trimestres cotisés ; 876,14 euros , montant maximum du minimum contributif majoré au-delà de 120 trimestres. Plafond de retraite personnelle en 2023 : 1 352,23 euros bruts par mois.
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,459 euro au 1^{er} nov. 2023	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,54357 euro au 1^{er} jan. 2024	
Indépendants	Valeur du point : 1,348 euro au 1^{er} jan. 2024	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,90 euros au 1^{er} jan. 2024	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 1 012,02 euros par mois pour les personnes seules et à 1 571,16 euros pour les couples au 1^{er} janvier 2024 . Le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 12 144,27 euros par an pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 18 854,02 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1^{er} janvier 2024 de 5,3% soit à 697,82 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 616,82 euros . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 24 232 euros au 1^{er} janvier 2024 . Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 38 771,20 euros .	54% de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2021 :	Droits directs (y compris majoration pour enfants) :	Avec droits dérivés :
Tous régimes confondus	1 531 euros	1 677 euros
Pour les hommes	1 951 euros	1 976 euros
Pour les femmes	1 178 euros	1 425 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr